

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2022

	Page
1. Appel .....	531
2. Approbation de l'ordre du jour .....	531
3. Approbation du PV du 3 février 2022 .....	534
4. Approbation du PV du 3 mars 2022 .....	534
5. Approbation du PV du 7 avril 2022 .....	534
6. Approbation du PV du 5 mai 2022 .....	534
7. Approbation du PV du 2 juin 2022 .....	534
8. Approbation du PV du 16 juin 2022 .....	535
9. Démissions .....	535
10. Assermentations .....	537
11. Communications du Président .....	538
12. Communications et réponses de la Municipalité .....	540
13. PO21.15REP rapport sur le postulat du 3 février 2022 de M. le Conseiller communal Max LOVEY intitulé « Pour une dette communale aux mains de la population » .....	541
14. Nomination d'une secrétaire .....	542
15. Nomination d'une secrétaire adjointe et assermentation .....	542
16. Nomination d'un membre à la Commission des finances .....	543
17. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des pétitions .....	543
18. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de sécurité .....	544
19. Nomination d'un délégué et d'un délégué suppléant au Conseil Intercommunal de l'Association Police Nord vaudois ...	545
20. Préavis n° PR22.11PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 3'065'000.- pour la réalisation d'une salle de gymnastique double et de locaux scolaires sur le site du collège de la Passerelle, la planification scolaire et parascolaire 2020-2030 de la Ville d'Yverdon-les-Bains et le rapport sur le postulat PO21.03PO du 25 mars 2021 de M. le Conseiller communal Maximilien BERNHARD relatif à la planification scolaire yverdonnoise. Rapporteur : M. Julien WICKI .....	546
21. Préavis n° PR22.12PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 90'000.- pour le remplacement des pompes à chaleur des bâtiments sis au chemin de Bellerive nos 24 et 26 à Grandson Rapporteur : M. Jean-David CHAPUIS .....	552
22. PO22.07PO Postulat de Mme Ella-Mona CHEVALLEY « Une carte communale pour un accès universel aux services communaux et une réelle intégration » .....	553
23. Interpellations, simples questions reportées de la séance du 16 juin 2022 .....	556
23.1 Une question de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER sur les canalisations Valentin-Graveline....	556
23.2 Une question de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER sur la caissette pour les échanges de livres à la Place Pestalozzi. ....	557
23.3 Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur la qualité de l'air.....	558
23.4 Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur Yverdon-les-ZAD .....	560
23.5 Une question de Mme la Conseillère Sophie MAYOR sur le délai d'application sur la conformité avec la loi de l'égalité des femmes et des hommes. ....	563

23.6	Une question de Mme la Conseillère Sophie MAYOR sur la stratégie du service RH de la ville.....	565
23.7	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur l'Impro.....	565
23.8	Une question de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ sur « Quelle réflexion pour un accès sans discriminations à la baignade et aux sports aquatiques ? » .....	568
24.	Nouvelles interpellations, simples questions et vœux .....	569
24.1	Une interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI et de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY « Pour un plan de Solidarité et de Sobriété énergétique » .....	569
24.2	Une interpellation de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ « Pour que Yverdon-les-Bains s'engage en tant que commune actionnaire chez Gaznat, à s'opposer au forage des hydrocarbures dans le Léman » .....	574
24.3	Une question de M. le Conseiller Ervin SHEU pour plus de transports publics chez les écoliers. ....	579
24.4	Une question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO sur les tarifs des garderies.....	580
24.5	Une question de Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA sur « Rue du Lac 19, quel suivi et quelles solutions ? ». ....	583
25.	Remerciements de Mme la Conseillère Pascale FISCHER .....	585
	Clôture.....	585



## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 8 septembre 2022

**Présidence**

Monsieur Roland VILLARD, Président

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,  
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

---

**1. APPEL**

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

M. le Municipal Christian WEILER étant occupé par d'autres obligations arrivera à cette séance avec du retard.

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Lionel BILLAUD, Apolline CARRARD, Fabio CUETO, Basile DE RAEMY, Maude EHRBAR, Céline EHRWEIN, Thierry GABERELL, Maria GALLARDO, Anne-Louise GILLIÉRON, Jacques LEVAILLANT, Marc NICODET, Sébastien NOBS, Joshua PEREIRA.

**Membre annoncé avec du retard :**

M. le Conseiller : Ruben RAMCHURN

Membres présents	<b>82</b>
Membres excusés	<b>13</b>
Membres absents	<b>3</b>
Effectif actuel	<b>98</b>

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

---

**2. Approbation DE  
L'ORDRE DU JOUR**

En préambule, j'aimerais procéder à une modification de l'ordre du jour.

Ce soir, il nous est possible de nommer et d'assermenter la nouvelle secrétaire adjointe après le point 14 de notre ordre du jour.

Et le point 19 de notre ordre du jour du fait que nous devons nommer un délégué et non un délégué suppléant au Conseil Intercommunal de l'Association Police Nord vaudois.

Cela signifie qu'en point 15 nous aurons « nomination et assermentation d'une secrétaire adjointe » et qu'en point 19 « nomination d'un délégué et d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Association Police Nord vaudois »

**Vote**

Avec une nouvelle numérotation de l'ordre du jour comme vous pouvez le voir à l'écran.

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

C'est à l'unanimité que vous avez accepté cette modification de l'ordre du jour.

Au point 23 de notre ordre du jour, nous entendrons les propositions individuelles et interpellations reportées de la séance du 16.06.2022 :

- 23.1 Question de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER sur les canalisations Valentin-Graveline
- 23.2 Question de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER sur les caissettes pour les échanges de livres Place Pestalozzi »
- 23.3 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur la qualité de l'air
- 23.4 Question de Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER sur une Ville inclusive sur le marché du travail
- 23.5 Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI sur la Rue du Lac pour les personnes à mobilité réduite
- 23.6 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur Yverdon-les-Zad
- 23.7 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur La maison d'Ailleurs
- 23.8 Question de Mme la Conseillère Sophie MAYOR sur le délai d'application sur la conformité avec la loi de l'égalité des femmes et des hommes
- 23.9 Question de Mme la Conseillère Sophie MAYOR sur la stratégie du Service RH de la Ville
- 23.10 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur l'Impro

Quant au point 24 de notre ordre du jour, nous entendrons les nouvelles interpellations simples questions suivantes :

- 24.1 Interpellation de M. Julien WICKI et de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY pour un plan de Solidarité et de Sobriété énergétique
- 24.2 Interpellation de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ pour que Yverdon-les-Bains s'engage en tant que commune actionnaire chez Gaznat
- 24.3 Question de M. le Conseiller Ervin SHEU pour plus de transports publics chez les écoliers
- 24.4 Question de M. le Conseiller Martin LOOS pour l'aménagement des différentes manifestations sur le domaine public
- 24.5 Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO sur le tarif des garderies
- 24.6 Question de M. le Conseiller Onurhan KUÇUK sur le programme en fin de journée du marché durant l'été
- 24.7 Une question de Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA sur la Rue du Lac 19, quel suivi et quelles solutions
- 24.8 Question de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ sur la hausse des coûts énergétiques
- 24.9 Question de M. le Conseiller Bart WIND sur la mise à l'enquête

24.10 Question de M. le Conseiller Pierre-André MICHOU sur le pourcentage culturel

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Au vu de l'actualité brûlante sur la thématique de l'énergie et l'augmentation des coûts de l'énergie, le groupe des Vert-e-s et Solidaires demandent à ce que les questions et interpellations relevant de cette thématique soient déplacées du coup au début du point 23 afin de les traiter en urgence. Nous estimons que la population se doit d'avoir des réponses et que la Municipalité doit répondre à ces questions maintenant.

**Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :**

Concernant les interpellations et questions reportées de la dernière séance, j'avais déposé le 14 juin une question à la Municipalité qui s'intitulait « quelle réflexion pour un accès sans discrimination à la baignade et au sport aquatique » qu'il ne me semble pas avoir entendue dans votre retour sur les questions et interpellations reportées.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci Mme la Conseillère, apparemment on me dit qu'on ne l'a pas reçue.

**Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :**

Vous avez mentionné à l'ordre du jour une question de Mireille SCHOLDER. C'est une question que j'avais déjà posée dans le cadre du rapport de gestion et pour laquelle j'avais eu une réponse donc je cède volontiers l'espace à Mme Mathilde MARENDAZ.

*Discussion modification  
ordre du jour*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci Mme la Conseillère. Je prends note, donc nous avons une demande pour mettre en avant plusieurs propositions sur les questions énergétiques. Alors j'ouvre la discussion par rapport à cela.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Alors je n'aimerais pas ouvrir un débat sur l'ordre du jour, mais nous avons reçu uniquement les titres des interventions donc on n'a pas reçu le contenu, donc il est quand même difficile de se prononcer sur la réalité de l'urgence des textes qui sont fournis étant donné que nous n'avons pas reçu les détails. Donc je ne soutiendrai pas ce changement à l'ordre du jour.

**M. le Conseiller Mergim DIBRANI :**

Je voulais juste vous prévenir que je retire ma question.

**Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :**

C'était pour réagir sur le fait que vous n'aviez pas reçu et que je vous l'avais transférée plusieurs fois, même en juin dernier voilà.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci Mme la Conseillère, nous sommes absolument désolés, en tout cas c'est vrai que moi je ne l'ai pas eue, donc je ne sais pas ce qui s'est passé, on va regarder.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

Le groupe PLR va se rallier au groupe UDC et ne pas soutenir le changement de l'ordre du jour.

	<p><b><u>M. le Président Roland VILLARD :</u></b></p> <p>La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
<b><i>Vote/modification ordre du jour</i></b>	La modification de l'ordre du jour est approuvée par 43 oui, 36 non et 2 abstentions.
<b><i>Vote/ordre du jour modifié</i></b>	L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à une évidente majorité.
	_____
3. <b><u>APPROBATION DU PV DU 3 FÉVRIER 2022</u></b>	Tel que présenté, le procès-verbal du <b>3 février 2022</b> n'appelle aucune remarque.
<b><i>Vote</i></b>	Il est approuvé à l'unanimité.
	_____
4. <b><u>APPROBATION DU PV DU 3 MARS 2022</u></b>	Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler sur ce Procès-verbal ?
	<p><b><u>Mme la Conseillère Pascale FISCHER :</u></b></p> <p>Je voulais juste nous prémunir contre un éclat de rire des historiens de l'avenir, est-ce qu'il serait possible de corriger en quelques lieux « passerelles de mobilité douche » ? Merci.</p>
	<p><b><u>M. le Président Roland VILLARD :</u></b></p> <p>Nous prenons note et nous allons faire modifier le procès-verbal. Je vous remercie Mme la Conseillère communale pour votre vigilance.</p>
<b><i>Vote</i></b>	Il est approuvé à une large majorité et quelques abstentions.
	_____
5. <b><u>APPROBATION DU PV DU 7 AVRIL 2022</u></b>	Tel que présenté, le procès-verbal du <b>7 avril 2022</b> n'appelle aucune remarque.
<b><i>Vote</i></b>	Il est approuvé à une quasi-unanimité et quelques abstentions.
	_____
6. <b><u>APPROBATION DU PV DU 5 MAI 2022</u></b>	Tel que présenté, le procès-verbal du <b>5 mai 2022</b> n'appelle aucune remarque.
<b><i>Vote</i></b>	Il est approuvé à une quasi-unanimité et quelques abstentions.
	_____
7. <b><u>APPROBATION DU PV DU 2 JUIN 2022</u></b>	Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler sur ce Procès-verbal ?
	<p><b><u>Mme la Conseillère Pascale FISCHER :</u></b></p> <p>Là aussi, en page 28-29, il est clair qu'il m'arrive de temps à autre d'apprécier la prose de M. Ruben RAMCHURN, mais il ne m'est pas nécessaire de la lire deux fois, surtout quand c'est aussi long que son envolée sur le langage inclusif. On peut donc biffer le bis repetita.</p>
<b><i>Vote</i></b>	<p><b><u>M. le Président Roland VILLARD :</u></b></p>

Merci Mme la Conseillère. Nous prenons note et allons modifier.

Il est approuvé à une quasi-unanimité et quelques abstentions.

---

8. APPROBATION DU PV  
DU 16 JUIN 2022

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal du **16 juin 2022** n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité.

Nous remercions chaleureusement nos secrétaires pour tout le travail fourni.

---

9. DÉMISSIONS

Le 14 juillet dernier, le Conseil communal a reçu le courrier suivant :

*Madame la Présidente, Monsieur le Président,*

*Après réflexion, et pour différentes raisons que je préfère vous épargner, j'ai opté pour renoncer à mon mandat politique de conseillère communale au 30 juillet 2022.*

*Je souhaite à nos élu-e-s de poursuivre leur mission en gardant en tête le bien commun et un désintéressement personnel au profit de la ville.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Madame Claire-Lise RICHARD-DETREY**.

Madame la Conseillère Claire-Lise RICHARD-DETREY a accédé à ce Conseil le 2 septembre 2021 pour le groupe PS.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Claire-Lise RICHARD-DETREY pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 22 juillet 2022, le Conseil communal a reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président du Conseil Communal,  
Mesdames et Messieurs les membres du bureau,*

*Par cet email, je vous annonce ma démission du Conseil Communal avec effet immédiat.*

*En effet, pour des raisons professionnelles, je déménage durant l'été.*

*J'ai beaucoup apprécié siéger dans ce Conseil durant 6 années. J'y ai fait de très belles rencontres et y ai énormément appris. Je souhaite à tout le monde de pouvoir vivre une telle expérience.*

*Je souhaite aussi une très belle suite à tout ce Conseil qui j'espère continuera à se battre pour le bien commun en essayant de toujours intégrer des valeurs sociales, durables et égalitaires.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Madame Léa ROMANENS**

Madame la Conseillère Léa ROMANENS a accédé à ce Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour le groupe Vert-e-s et Solidaires.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Léa ROMANENS pour son engagement au

sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le 3 août 2022, le Conseil communal a reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président,*

*Après 4 années au sein de notre Conseil, d'autres projets de vie me poussent à vous donner ma démission avec effet immédiat. En effet, ne pouvant pas siéger durant plusieurs mois, il me semble plus juste de laisser ma place à d'autres élus, motivés à entrer au Conseil et à y participer activement.*

*Ces 4 années, en minorité, puis en majorité, avec des moments de joie et de frustration, ont été très riches pour moi. En premier lieu, j'ai beaucoup appris sur le fonctionnement de notre commune, au travers de notre Conseil et commissions auxquelles j'ai participé. J'ai notamment eu beaucoup de plaisir à siéger avec mes collègues de la commission des finances, où l'ambiance était studieuse, mais conviviale et bienveillante. Ensuite, à la COFI, mais aussi dans les autres commissions, j'ai pu constater la qualité du travail fourni par les employées et employés communaux et leur implication pour notre Ville, que je tiens à saluer au passage. Finalement, durant ces années j'ai eu l'occasion de faire des rencontres très appréciées avec des élues et élus de tous bords politiques et c'est certainement ce que je retiendrai le plus de mon passage au Conseil.*

*Il ne me reste donc plus qu'à vous souhaiter, chères et chers collègues, non pas des débats apaisés, je n'y crois plus, mais plutôt autant de plaisir dans vos fonctions, que j'ai pu en avoir en tant qu'élu.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Monsieur Younes SEGHROUCHNI**.

Monsieur le Conseiller Younes SEGHROUCHNI a accédé à ce Conseil le 6 septembre 2018 pour le groupe Vert-e-s et Solidaires.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Younes SEGHROUCHNI pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le 18 août 2022, le Conseil communal a reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président,*

*Par la présente je vous annonce ma démission du Conseil communal au 31 août 2022. En effet, le rôle de conseillère communale est devenu incompatible avec ma nouvelle activité professionnelle au sein de l'administration communale.*

*Je souhaite à ce Conseil de continuer à œuvrer en faveur de la population yverdonnoise, en défendant ses intérêts et son avenir, en tenant compte des enjeux climatiques et sociaux actuels et en garantissant à ses habitantes et habitants une qualité de vie qui réponde à leurs besoins en termes de logements, de mobilité douce et de conciliation entre vie privée et vie professionnelle.*

*Pour ma part, ces quelques années passées au sein de ce Conseil m'ont énormément appris sur le fonctionnement d'une Ville, d'une administration communale et d'un groupe politique, je repars grandie et reconnaissante de la charge que les habitantes et habitants m'ont confiée et je me réjouis de continuer à servir la Ville d'Yverdon-les-Bains d'une façon nouvelle.*



Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Madame la Conseillère Marisa PARDO**.

Madame la Conseillère Marisa PARDO a accédé à ce Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour le groupe PS.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Marisa PARDO pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Et le 29 août 2022, le Conseil communal a reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président,  
Chères et chers collègues,*

*Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

*C'est avec regret que je vous annonce ma démission du Conseil communal. Après plusieurs années de blessure, deux années de Covid et l'arrivée d'un enfant, je peux à nouveau envisager de me fixer de modestes objectifs sportifs.*

*Or, je suis confrontée au principe de réalité qui veut que les journées ne sont pas extensibles à souhait et qu'un travail, une famille et une passion suffisent à occuper toutes les heures.*

*Je préfère donc laisser ma place à une personne ayant la possibilité de consacrer le temps nécessaire à l'importance des sujets traités pour notre ville.*

*Ce fut un plaisir de vous côtoyer ces quelques années. Merci de consacrer votre temps pour la cité.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Madame la Conseillère Judith NOTTER**.

Madame la Conseillère Judith NOTTER a accédé à ce Conseil le 6 septembre 2018 pour le groupe Vert-e-s et Solidaires et comme vous le savez, a été Présidente de ce même Conseil durant l'année 2021-2022.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Judith NOTTER pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

## 10. ASSERMENTATIONS

Les démissions de Mmes Claire-Lise RICHARD-DETREY et Marisa PARDO Léa ROMANENS, Judith NOTTER et M. Younes SEGHROUCHNI laissent le Conseil communal avec 5 sièges vacants.

Trois nouveaux membres seront assermentés ce soir et deux autres lors de notre prochaine séance le 6 octobre 2022.

M. Luca SCHALBETTER, premier des viennent-ensuite de la liste du Parti POP et membre du groupe PS, né en 1999 et domicilié à la rue des Peupliers 15 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Claire-Lise RICHARD-DETREY.

Mme Safia RUSSELL, première des viennent-ensuite de la liste du Parti PS et membre du groupe PS, née en 1985 et domiciliée à la rue de la Roselière 11 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Marisa PARDO.

M. Julien MING, premier des viennent-ensuite de la liste du parti S+E et membre du groupe Vert-e-s et Solidaires, né en 1984 et domicilié à la rue Clairs-Logis 1 à Yverdon-les-Bains, a accepté

d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Léa ROMANENS.

Je prie M. Luca SCHALBETTER, Mme Safia RUSSELL et M. Julien MING de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Lecture du serment par M. le Président Roland VILLARD.

**M. Luca SCHALBETTER :** « Je le promets »

**Mme Safia RUSSELL :** « Je le promets »

**M. Julien MING :** « Je le promets »

Mme la Conseillère et Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

## **11. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

### *Discours du Président*

---

Monsieur le Syndic,  
Madame la Vice-syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chères et chers collègues,

Il est de tradition d'ouvrir l'année de présidence de notre Conseil par un discours. En tant que conservateur, je ne vais pas faillir à la tradition.

J'aimerais tout d'abord revenir dans le passé et une nouvelle fois vous remercier pour votre confiance et l'honneur que vous m'avez accordé. Merci du fond du cœur à vous toutes et tous.

J'ai déjà eu le plaisir et l'honneur de rencontrer des gens formidables lors de ces deux premiers mois de présidence. Que ce soit lors de rencontres avec de jeunes chrétiens, à l'abbaye ou lors de la fête du premier août, j'ai déjà pu entrevoir ce que pourrait être cette année comme premier citoyen de notre Ville.

Je mesure aussi la chance de me retrouver dans ce temps post-Covid et de pouvoir aller à la rencontre des yverdonnoises et yverdonnois. C'est un privilège d'être au service de ce Conseil communal, de vous tous et des habitants de notre Ville.

Ce n'est pas une chose facile de succéder à des personnes comme M. Christian Weiler, Mme Natacha Ribeaud-Edhabi ou Mme Judith Notter. Des personnes qui, selon moi, ont présidé ce Conseil avec brio. J'espère pouvoir m'en inspirer pour mener à bien cette mission. Soyez certains que je suis là devant vous, certes avec mes peurs et mes limitations, mais surtout avec mon cœur et mon envie de bien faire pour notre communauté.

J'espère que vous saurez me pardonner mes quelques hésitations, mes quelques erreurs, et que le cas échéant, je puisse bénéficier de vos compétences et de vos remarques.

Chaque président a son propre style et sa façon de faire. Je me souviens que certains partageaient lors du temps de communication une minute féministe ou alors une parole de sagesse tirée d'un livre oriental. Rassurez-vous, je vous ferai grâce d'une minute biblique ou d'une pensée chrétienne

à chaque Conseil. Même si, parfois, j'en suis certain, l'envie me titillera.

Je suis convaincu que nous ne manquerons pas de matière à traiter et je ne saurai en ajouter en vous apportant la bonne parole.

Je suis certain qu'ensemble, vous saurez amener des solutions concrètes aux problèmes que peuvent rencontrer nos concitoyens et je suis confiant dans votre capacité à discuter et à trouver un chemin malgré nos différences idéologiques.

Mon vœu est que nous puissions nous focaliser sur la politique locale, que nous puissions tous être plus concis dans nos interventions, que nous puissions faire part de respect mutuel et montrer un visage positif et digne de notre charge à la population de notre Ville.

Je me réjouis de pouvoir présider à ces débats et vous souhaite une bonne séance. Merci de votre écoute.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Secrétariat*

J'ai le plaisir de vous annoncer que le poste de responsable de Bureau et de secrétaire principale est maintenant occupé par Mme Valérie BORGOGNON depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Nous passerons à sa nomination formelle au point 14 de notre ordre du jour.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2022, Mme Tiffany REISER occupera le poste de secrétaire adjointe pour compléter le secrétariat. Mme Reiser sera engagée jusqu'à fin décembre au taux de 60%. La volonté du Bureau serait de pouvoir pérenniser ce taux. Le Conseil communal aura l'occasion de se prononcer sur cette demande lors de la séance du budget.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier*

En date du 17 juin 2022, nous avons reçu le courriel d'un citoyen, nous faisant part de son mécontentement à propos de l'attitude et l'image négative que renvoie le Conseil communal lors des retransmissions des séances. Le courriel a été traité lors de notre séance de Bureau le 29 août, et un message a été transmis à vos Chef-fes de groupe respectif.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Mandat de réorganisation*

Je vous informe également que le mandat de réorganisation a pris fin.

Les résultats du rapport seront analysés et nous vous ferons part des décisions et des démarches que nous allons entreprendre suite à ce travail.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Pause*

Je vous informe qu'il est possible que nous prenions une pause entre 22h15 et 22h30, selon la vitesse à laquelle nous allons ce soir.

J'ai une demande de prise de parole de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

J'interviens simplement pour dire qu'on a des informations de la part de l'extérieur de personnes qui suivent le Conseil en direct. Apparemment, il y aurait des sons cavernes qui empêcheraient le bon suivi du Conseil communal. Du coup, je demande simplement à la technique de peut-être

vérifier que tout fonctionne bien. Merci beaucoup.

**12. COMMUNICATIONS ET  
RÉPONSES DE LA  
MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte de la communication **CO22.07** du 28 juin concernant le Programme de législation 2021-2026 de la Municipalité.

La Municipalité a-t-elle quelque chose à rajouter à cette communication ?

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**CO22.08** du 4 juillet concernant les réponses aux questions posées le 5 mai 2022 par M. le Conseiller communal Laurent ROQUIER concernant un point de situation sur le parking de la Place d'Armes.

Monsieur le Conseiller Laurent ROQUIER souhaitez-vous vous exprimer sur cette réponse ?

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Tout en remerciant la Municipalité pour sa réponse, je me réjouis qu'elle confirme sa volonté de faire avancer le dossier. Je rappelle que ce dossier de la Place d'Armes a été approuvé par le Conseil communal, sans opposition notable dans la population, une tentative de référendum populaire ayant largement échoué. Une pétition en faveur de ce parking a été récemment déposée.

Avec cette volonté déclarée de la Municipalité d'aller de l'avant, et le préavis PR22.11PR concernant une demande de crédit d'étude pour la réalisation, entre autres, de locaux parascolaires, nous allons vivre un bon Conseil et je m'en réjouis. Sans tuer d'avance le suspense sur les débats de ce préavis, le PLR aura l'opportunité de tenir sa parole donnée dans un communiqué établi en commun avec le Parti socialiste yverdonnois au mois de mars 2019. Les deux partis s'étaient engagés à soutenir le parking de la Place d'Armes tel que présenté dans le préavis PR18.26PR ainsi que la création de crèches. Il y a donc bon espoir que les paroles engagées de part et d'autre seront tenues.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Nous continuons avec la communication **CO22.09** du 14 juillet concernant le plan des investissements 2022 – 2031.

La Municipalité a-t-elle qqch à rajouter à cette communication ?

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Nous passons à la communication **CO22.10** du 11 août concernant l'organisation provisoire de la Municipalité dès le 1<sup>er</sup> août 2022.

La Municipalité a-t-elle qqch à rajouter à cette communication ?

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**CO22.11** du 18 août concernant la réponse à la question posée le 5 mai 2022 par M. le Conseiller communal Laurent ROQUIER relative à un aperçu des subventions octroyées par la Ville au cours des dix dernières années (QU22.19)

Monsieur le Conseiller Laurent ROQUIER souhaitez-vous vous exprimer sur cette réponse ?

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Tout d'abord, je tiens à remercier les services pour le travail fourni ainsi que la Municipalité. C'était une question qui me semblait assez simple, mais elle a généré pas mal de travail au Service des finances. D'un côté, je ne m'attendais pas à autant d'informations, mais d'un autre, des chiffres plus détaillés manquent dans certaines positions. Il faudra se pencher sur ce sujet et je ne manquerai pas de demander des détails complémentaires et ponctuellement dans l'avenir.

Globalement, je retiens pour l'instant que les aides et subventions ont augmenté de plus de CHF 7'000'000.- ou 51% en 10 ans. Évidemment, les revenus de la Commune n'ont pas suivi le même chemin pendant cette période. Cela m'inquiète donc tout particulièrement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Oui, par l'entremise de M. le Municipal Benoist GUILLARD.

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

Je souhaitais effectivement, au nom de la Municipalité, vous informer tous brièvement des dispositifs mis en place par la Municipalité pour préparer l'hiver prochain qui, comme vous l'avez certainement entendu, le Conseil fédéral nous l'a annoncé, risque d'être difficile. La quantité d'électricité et la quantité de gaz qui arriveront en Suisse ne nous permettent pas de garantir que nous en aurons suffisamment pour la consommation courante et la consommation industrielle.

La Municipalité a donc décidé la mise en place d'une cellule de crise associée à tous les services dont la mission est de se préparer à des interruptions de service et également d'envisager des économies concrètes en termes d'énergie.

Vous avez reçu très récemment le préavis PR22.26PR qui vous propose des dispositifs assurant la continuité des services vitaux de la Ville (la police, les pompiers et l'épuration, ainsi que les hôpitaux), j'espère que vous lui accorderez un bon accueil. Je remercie d'ores et déjà le Bureau du Conseil et la Commission des finances d'avoir bousculé leur agenda pour qu'il puisse être étudié en urgence. Voilà en résumé, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, la Municipalité, ses services, se préparent à un hiver résolument difficile, mais avec toute l'aide de l'administration. Merci.

**13. PO21.15REP**

---

**RAPPORT SUR LE POSTULAT DU 3 FÉVRIER 2022 DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL MAX LOVEY INTITULÉ « POUR UNE DETTE COMMUNALE AUX MAINS DE LA POPULATION »**

J'ouvre la discussion sur ce rapport PO21.15REP, en vous demandant si vous souhaitez que l'on nomme une commission pour préavis de la prise d'acte de ce rapport.

J'ouvre la discussion sur cette proposition.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Étant donné que M. Max LOVEY n'est plus présent au sein de ce Conseil, je me permets de transmettre son avis sur la question.

Tout d'abord, nous remercions la Municipalité pour sa réponse détaillée et prenons bonne note des contraintes logistiques et juridiques qui rendent l'émission d'obligations par la Commune peu judicieuse à ce jour. Nous notons aussi, et nous nous réjouissons, du fait qu'un grand nombre d'emprunts soient contractés en tenant compte de l'exigence de durabilité, et auprès de banques cantonales, caisses de pensions et autres institutions parapubliques de la région ou du moins du pays. Le groupe des Vert-e-s et Solidaires invite la Municipalité à systématiser cette pratique tout en restant vigilante quant au contenu effectif de la politique d'investissement d'institutions émettrices qui se présentent souvent comme plus vertes qu'elles ne le sont réellement.

Finalement nous prenons acte de la décision de la Commune de ne pas vouloir agir auprès de la politique de gestion des institutions vaudoises, la considérant adéquate au vu des enjeux de durabilité. Nous invitons néanmoins la Commune à agir par tous les leviers à sa disposition auprès de l'État de Vaud pour pousser la CPEV et la BCV à reprendre un maximum d'émissions de dettes communales et, de manière générale, à développer une politique d'investissement exemplaire en matière environnementale et sociale.

**Vote**

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Le renvoi à l'étude d'une commission est refusé à une évidente majorité et quelques abstentions.

*Discussion /prise d'acte  
du rapport*

Comme vous avez renoncé à la constitution d'une commission sur la prise d'acte, j'ouvre sans autres formalités la discussion sur la prise d'acte de ce rapport.

**Vote**

La parole n'est pas demandée, nous votons.

La prise d'acte du rapport PO21.15REP est acceptée à une évidente majorité et 1 abstention.

**14. NOMINATION D'UNE  
SECRETAIRE**

Suite à nos démarches de recrutement pour occuper le poste de responsable de Bureau et secrétaire principale, le Bureau du Conseil communal est heureux de vous soumettre la candidature de Mme Valérie BORGOGNON, ici présente, à ce poste pour la législature en cours.

Y-a-t-il d'autres propositions de la part de l'assemblée ?

Sauf avis contraire de votre part, comme il n'y a qu'une seule candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose une élection tacite conformément à l'article 14 alinéa 2 de notre règlement.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme Valérie BORGOGNON est nommée responsable de Bureau et secrétaire principale pour la législature en cours.

Je la félicite pour ce nouveau challenge et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction.

Vous pouvez l'applaudir.

**15. NOMINATION D'UNE  
SECRETAIRE  
ADJOINTE ET  
ASSERMENTATION**

Suite à nos démarches de recrutement pour occuper le poste de secrétaire adjointe, le Bureau du Conseil communal est heureux de vous soumettre la candidature de Mme Tiffany REISER, ici présente, à ce poste pour la législature en cours.

Y-a-t-il d'autres propositions de la part de l'assemblée ?

Sauf avis contraire de votre part, comme il n'y a qu'une seule candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose une élection tacite conformément à l'article 14 alinéa 2 de notre règlement.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme Tiffany REISER est nommée secrétaire adjointe pour la législature en cours.

Je la félicite pour ce nouveau challenge et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction.

Vous pouvez l'applaudir.

Mme Tiffany REISER, je vous prie de bien vouloir vous approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Lecture du serment par M. le Président Roland VILLARD.

**Mme Tiffany REISER :** « Je le promets ».

Mme Tiffany REISER, je vous félicite pour votre nomination. Je vous souhaite la bienvenue au sein de notre équipe du secrétariat. J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Je vous invite à reprendre place et je prie également l'assemblée de se rasseoir.

**16. NOMINATION D'UN  
MEMBRE A LA  
COMMISSION DES  
FINANCES**

Suite à la démission en tant que membre de la Commission des finances de Mme la Conseillère Marisa PARDO, la Commission se retrouve avec un poste à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Le groupe socialiste a le plaisir de proposer M. le Conseiller Luca SCHALBETTER pour cette fonction. Je vous remercie.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. le Conseiller Luca SCHALBETTER est nommé membre de la Commission des finances.

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

**17. NOMINATION D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT  
À LA COMMISSION  
DES PÉTITIONS**

Suite à la démission en tant que membre suppléant de la Commission des pétitions de Mme la Conseillère Léa ROMANENS, la Commission se retrouve avec un poste à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Le groupe des Vert-e-s et Solidaires a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ au poste de suppléance de la Commission des Pétitions.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci Mme la Conseillère.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ est nommée membre de la Commission des pétitions.

Mme la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

**18. NOMINATION D'UN  
MEMBRE ET D'UN  
MEMBRE SUPPLEANT  
A LA COMMISSION DE  
SECURITE**

Suite à la démission de M. le Conseiller Olivier MAIBACH membre et président de la Commission de sécurité, cette dernière se retrouve avec un siège à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Le groupe socialiste propose Mme la Conseillère Joëlle DRUEY comme membre de la Commission de sécurité.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Il y a maintenant donc un 2<sup>ème</sup> siège à repourvoir, il s'agit d'un membre suppléant à la Commission de sécurité.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Le groupe socialiste propose M. le Conseiller Ozman GULPINAR comme membre suppléant de la Commission de sécurité.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies,

Mme la Conseillère Joëlle DRUEY et M. le Conseiller Ozman GULPINAR sont nommés membre



et membre suppléant de la Commission de sécurité.

Mme la Conseillère et M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

**19. NOMINATION D'UN  
DELEGUE ET D'UN  
DELEGUE SUPPLEANT  
AU CONSEIL  
INTERCOMMUNAL DE  
L'ASSOCIATION  
POLICE NORD  
VAUDOIS**

Selon notre l'article 49a de notre règlement, le délégué à l'Association Intercommunale Police Nord Vaudois est membre de droit de la Commission de sécurité. Suite à la démission de M. le Conseiller Olivier MAIBACH de la Commission de sécurité, un siège de délégué au Conseil Intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois est à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Pour la fonction de délégué suppléant au Conseil Intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois, le groupe socialiste propose la candidature de Mme la Conseillère Joëlle DRUEY.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller. Il reste encore un poste comme délégué. M. le Conseiller Laurent VUITHIER, il semblerait que c'est Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON qui doit être présentée, ce sont les informations que j'ai reçues. Est-ce que vous avez des informations à fournir à ce sujet par hasard ?

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

Non, je n'ai pas ces informations ce soir, mais on va se renseigner. Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON est absente ce soir, excusée.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Alors effectivement comme c'est un membre socialiste qui quitte la présidence de la Commission et donc aussi le rôle de délégué au Conseil Intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois, disons que la logique aurait pu être que ce soit de nouveau le groupe socialiste qui propose quelqu'un pour le poste de délégué au Conseil Intercommunal, mais la Commission de sécurité s'est réunie il y a quelques semaines et, dans son organisation interne, a trouvé plus opportun de proposer Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON à ce Conseil comme déléguée et Mme la Conseillère Joëlle DRUEY comme déléguée suppléante.

Une organisation qui convient tout à fait au groupe socialiste et donc on vous propose effectivement d'y aller ainsi si ça convient évidemment au groupe PLR de proposer la candidature à Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON comme déléguée au Conseil intercommunal, voilà merci.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

Compte tenu de l'organisation interne de la Commission, nous allons volontiers accepter de donner la responsabilité à Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci, je prends note et ça confirme l'e-mail que nous avons reçu, mais je voulais être sûr de votre part.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidates pour deux postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies,

Mmes les Conseillères Anne-Louise GILLÉRON et Joëlle DRUEY sont nommées déléguée et déléguée suppléante au Conseil Intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois.

Mmes les Conseillères, je vous félicite pour cette nomination.

**20. PRÉAVIS**  
**N° PR22.11PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 3'065'000.- POUR LA RÉALISATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE DOUBLE ET DE LOCAUX SCOLAIRES SUR LE SITE DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE, LA PLANIFICATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE 2020-2030 DE LA VILLE D'YVERDON-LES-BAINS ET LE RAPPORT SUR LE POSTULAT PO21.03PO DU 25 MARS 2021 DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL MAXIMILIEN BERNHARD RELATIF À LA PLANIFICATION SCOLAIRE YVERDONNOISE.**  
**RAPPORTEUR : M. JULIEN WICKI**

Composition de la  
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Claire-Lise MAJOLA, Rachel RYTZ, Maximilien BERNHARD, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, Onurhan KÜÇÜK, Ervin SHEU et Julien WICKI

*Proposition  
d'amendement*

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. WICKI donne lecture des éléments suivants :

Je me propose de lire les vœux, l'amendement ainsi que les conclusions de la commission. Arrivée au terme de ses discussions, la Commission s'est entendue à l'unanimité sur les vœux suivants. Tout d'abord, concernant la planification scolaire et parascolaire : la commission formule le vœu que les prochaines mises à jour de la planification proposent des outils supplémentaires afin de répondre aux besoins des familles yverdonnoises en matière d'accueil parascolaire. Elle souhaiterait également qu'un chapitre sur les cantines soit ajouté lors de la prochaine mise à jour de la planification scolaire et parascolaire.

Concernant l'extension du collège de la Passerelle, elle formule le vœu que le crédit d'étude indique au Conseil communal comment la Municipalité entend répondre aux besoins des écoliers du collège de la Passerelle en matière de journée continue, notamment pour le repas de midi.

Concernant le pourcent culturel, la commission formule le vœu d'un projet efficient et transparent qui intègre les usagers et les usagères dans son élaboration. Elle formule également le vœu que le crédit d'étude prévoit des moyens suffisants dévolus aux aménagements extérieurs car ils contribuent à améliorer le climat scolaire et à lutter contre les effets du dérèglement climatique.

Enfin, pour répondre aux besoins des sociétés sportives, mais aussi des jeunes dans le domaine de l'éducation physique, la Commission propose au Conseil communal un amendement à l'article 1 du dispositif décisionnel proposé par le préavis municipal : double ou triple. Cet amendement permet à la Municipalité d'examiner un scénario salle triple dans le cadre de l'étude à venir sans présumer du résultat de cet examen.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussions  
s/amendement*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement à l'article 1 que vous voyez affiché à l'écran.

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

La Municipalité ne voit aucun inconvénient avec cet amendement, s'agissant de crédit d'étude. Effectivement, on verra quelles sont les possibilités, soit de faire une salle double, soit même de faire une salle triple. Donc pour la Municipalité, il n'y a pas de souci avec cet amendement.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je pense que si, effectivement, on peut voir qu'il faut peut-être anticiper sur les besoins en salles de sport. Je pense qu'en fait, du côté de la passerelle, il y a un cruel manque de cantines aussi, de locaux, beaucoup des élèves de la passerelle doivent aller très loin pour manger, alors qu'aujourd'hui, les infrastructures, depuis qu'on fait de la liaison froide – est-ce que le Parti socialiste pourrait arrêter avec ses téléphones merci - et donc on a des besoins aujourd'hui qui sont conséquents dans les cantines et surtout d'avoir des locaux pour pouvoir faire les repas sur place.

La liaison froide aujourd'hui demande qu'on fasse seulement de la régénération, donc c'est moins exigeant et donc ça me semble étonnant qu'on décide d'investir et de refaire les infrastructures vraiment sur ce collège sans vraiment étudier et mettre la question d'avoir des locaux pour faire de la régénération, pour offrir une offre de cantine enfin améliorée dans ce quartier et plus que tant d'enfants doivent faire des trajets à travers toute la Ville. Merci.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

La Commission des finances a également traité ce préavis. Elle s'est posée bon nombre de questions à ce sujet, beaucoup sont traitées par la commission ad hoc. Elle s'est notamment posé la question de la capacité de l'utilisation de la parcelle, si on était optimal et surtout maximal, pour revenir sur un point que vient de relever M. le Conseiller Ruben RAMCHURN au niveau d'une cantine scolaire.

Néanmoins, elle n'a pas souhaité retarder ce préavis par des questions complémentaires à la délégation municipale et c'est dans une forte majorité qu'elle vous recommande d'approuver le préavis tel que présenté et amendé selon la commission. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

L'état d'esprit constructif de la commission ayant amené l'unanimité de ses membres à accepter le préavis ne doit pas nous faire oublier que le groupe PLR demande régulièrement, depuis tout juste 4 ans, soit depuis septembre 2018, une planification scolaire digne de ce nom. Nous saluons sa diffusion puisque c'est un outil important pour notre Conseil afin de s'assurer que les services communaux anticipent suffisamment les besoins à venir, mais aussi pour que l'autorité politique en charge du dicastère ait la vision nécessaire pour les années à venir et puisse fournir toutes les informations utiles à la Municipalité et à ce Conseil. Ce délai extrêmement long ne peut que nous faire craindre un certain attentisme durant toutes ces années, confirmé malheureusement par un traitement somme tout adéquat de la partie scolaire qui avait été demandée dans le postulat auquel répond le préavis, mais où la partie parascolaire, non explicitement demandée mais à l'évidence indispensable afin d'avoir une vision globale, n'est clairement pas exhaustive. Les vœux de la commission ne faisant que confirmer ceci.

L'étude sur laquelle se fonde la planification confirme le besoin important en infrastructures pour les prochaines années même sans tenir compte de nouveaux quartiers, comme Gare-Lac par exemple, et également sans volonté de fermer certains locaux ouverts provisoirement à l'époque et qui sont désormais vétustes, inconfortables et catastrophiques du point de vue énergétique. Nous ne pouvons donc que soutenir le crédit d'étude d'extension du collège de la Passerelle et rejoignons l'avis de la commission d'étudier la possibilité d'une salle de gym triple, demandée par les sociétés locales, qui pourraient disposer de gradins et ainsi bénéficier de subventions du fond du sport vaudois, souvent très intéressantes financièrement.

Le groupe PLR à l'unanimité va donc soutenir l'amendement de l'article 1 pour élargir l'étude à une

salle de gym triple, ainsi que les autres articles et le préavis dans son intégralité. Nous souhaitons néanmoins que les différents vœux émis par la commission soient pris en compte dans la prochaine planification scolaire et parascolaire qui nous sera proposée, nous l'espérons, avant 2026. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Donc, vous aurez constaté effectivement qu'on construit également au collège de la Passerelle une UAPE et une APEMS, on prend note des vœux comme j'ai eu l'occasion de le dire, on va tenter de faire chaque année une réactualisation de la planification scolaire et nous mettrons également une actualisation de la planification parascolaire, ce qui nous permettra d'avoir une idée plus précise aussi des besoins en parascolaire. Donc, là aussi, je réponds directement que les vœux, on va en tenir compte dans l'étude qui vous est proposée.

**Mme la Conseillère Sophie MAYOR :**

Le groupe des Vert-e-s et Solidaires soutient ce préavis, et rejoint la commission dans ses conclusions. Nous remercions la Municipalité et le Service de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale pour le volet sur la planification scolaire et parascolaire qui accompagne ce préavis et donne au Conseil communal une vision de la complexité de cette tâche et de tous les paramètres fluctuants nécessaires à sa projection.

Nous souhaiterions néanmoins inviter la Municipalité et le Service de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale à éviter de compter sur le réseau familial dans ses calculs des besoins en termes d'accueil parascolaire. A la page 10 du préavis, au point 4, je cite, « il est prévu d'intégrer la notion de tissu familial (réseau familial local, grands-parents, etc). » Ce paramètre permet de faire baisser le besoin de 49% à 36% des enfants. Si les familles utilisent leur réseau social pour la garde extrascolaire de leurs enfants, c'est surtout par manque de solutions et peu par choix. Le manque de places en crèches et en UAPE est un problème systémique qui participe à la précarisation des femmes et empêche les mères de développer leur vie professionnelle à la hauteur de leur potentiel.

J'en veux pour preuve ce rapport, très préoccupant, publié aujourd'hui par l'OFS, qui dit que les femmes gagnent 43% de moins que les hommes durant leur vie active. Ceci s'explique en grande partie par le recours aux temps partiels par les femmes pour pallier au manque de solutions de garde de leurs enfants.

Il est de notre devoir, pour le bien-être des enfants, mais aussi celui des parents, et des mères en particulier, de se doter d'une politique ambitieuse en la matière et au passage de cesser de compter sur les femmes pour tout ce travail bénévole et non rémunéré.

Toujours au sujet de la planification scolaire et des besoins parascolaires, il est dit à la page 12 du préavis que la Municipalité souhaite également développer l'accueil parascolaire en milieu familial.

Pour les mêmes raisons qu'évoquées plus haut, notre groupe souhaite que la Municipalité concentre tous ses efforts sur la création de places de garde professionnelles, en crèche et en milieu scolaire. Ceci afin de garantir des conditions d'emploi les moins précarisantes possibles pour les femmes qui assument la très grande majorité de ces emplois, et pour garantir aux mères des solutions de garde qui leur permettent de concilier au mieux leur vie familiale et professionnelle. Cette question touche aussi bien évidemment les pères et les parents en général, mais avec ce chiffre du jour à l'appui, nous nous permettons d'insister sur le lien évident de cause à effet qu'il y a entre le revenu des femmes et les moyens de garde extrascolaires à la disposition des familles.

Nous vous en remercions d'avance et nous nous réjouissons de lire la prochaine mise à jour de cette planification scolaire et parascolaire pour la Ville d'Yverdon.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Par rapport aux vœux de la commission pour améliorer le climat scolaire et lutter contre les effets

du dérèglement climatique. L'expérience que nous sommes en train de mettre en œuvre au collège des Rives avec la participation des écolières et écoliers permet à la Municipalité de mesurer toute l'importance de planifier et de soigner les aménagements extérieurs, notamment en matière de lutte contre les îlots de chaleur urbains et de création d'espaces publics de qualité. Grâce à la stratégie de végétalisation menée à l'échelle communale et l'inclusivité des cours d'école validée par la Municipalité, nous pouvons dès lors identifier ces zones qui méritent une requalification. L'expérience qui est en train d'être menée est riche en échange avec les élèves du collège des Rives et pourra être menées avec le collège de la Passerelle afin de proposer des aménagements extérieurs de qualité.

Pour répondre à la question du scénario « salle triple » demandé par la commission, je confirme effectivement les propos de mon collègue Jean-Claude RUCHET, la Municipalité pourra étudier avec plaisir la volonté de réaliser une salle triple afin de répondre aux besoins identifiés pour les sociétés sportives locales, à l'échelle locale et régionale, et à terme dans le cadre de grands projets de construction, la Municipalité intégrera également la possibilité d'étudier les besoins en salle triple et de pouvoir répondre aux critères d'obtention de financement à travers le fonds sportif vaudois.

**Mme la Conseillère Pascale FISCHER :**

Je me réjouissais beaucoup, avec tout le groupe Socialiste et Popiste, de prendre enfin connaissance de cette planification scolaire tant attendue. Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'un travail de longue haleine, tributaire, comme l'a dit ma préopinante, de beaucoup d'aléas et de l'évolution très rapide d'un grand nombre de facteurs.

Notre groupe est satisfait de voir une planification scolaire convaincante, prenant en compte l'accroissement futur du nombre d'écoliers. L'agrandissement de la Passerelle en est une pièce maîtresse mais ne peut en être la seule. Nous sommes convaincus qu'il faudra rapidement remettre l'ouvrage sur le métier et envisager, par exemple, l'agrandissement du collège des Rives dès que nécessaire.

Par contre, la planification parascolaire nous a beaucoup moins convaincus et vous savez qu'il s'agit là, pour le groupe Socialiste et Popiste ainsi que pour la population yverdonnoise, d'un enjeu très important. Nous n'avons pas vu clairement le lien avec le secteur préscolaire et le rythme prévu pour les constructions nous a semblé trop lent par rapport aux besoins identifiés dans l'étude de MicroGIS. On nous annonce, par exemple et sauf erreur de lecture de ma part, que pour les enfants de 4 à 7 ans, la liste d'attente ne comportera plus que 186 enfants au lieu des 270 actuels. Et pour les enfants plus grands, il ne manquerait plus que 97 places. On est loin du « Un enfant, une place » tant rêvé ! Nous avons également cherché, mais pas trouvé, de cantines dans les projets posés sur la table.

Nous considérons donc qu'il reste un vrai saut qualitatif à faire. Heureusement, la révision annuelle de la planification le permet et nous invitons vivement la Municipalité à le faire.

Concernant l'amendement consistant à passer du projet d'une salle de gym double à une triple, le groupe Socialistes et Popistes le soutient fermement. Cet amendement apporte un début de réponse aux besoins des écoliers. Le manque de salles de gym nous semble avéré et les sociétés locales en sont également très demandeuses. L'éducation au sport est une question cruciale de santé publique aujourd'hui. La sédentarité et l'obésité font des ravages dans la population en général et chez les jeunes en particulier. Notre groupe adhère donc tant à l'amendement qu'aux vœux qui ont été déposés par la commission. Je vous remercie.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Oui, juste pour répondre à Mme Sophie MAYOR. Il y a deux types d'accueil familial. Il y a effectivement les grands-parents, mais il y a aussi les accueillantes en milieu familial qui, elles, sont des professionnelles et nous sommes en train de regarder avec l'ARAS si on peut augmenter effectivement aussi le nombre d'accueillantes en milieu familial pour répondre aussi à une

demande sachant que, cependant, beaucoup de parents souhaitent que leurs enfants aillent plutôt dans les structures institutionnelles que chez des accueillantes en milieu familiale, mais on est quand même en train de regarder ça, si on peut augmenter malgré tout le nombre de places chez des accueillantes en milieu familial, ça diminue aussi la liste d'attente.

**M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :**

L'essentiel ayant été dit, je ne vais pas allonger le débat. Le groupe Vert'libéral soutient, à l'unanimité, ce préavis avec l'amendement proposé. Merci.

***Vote s/amendement***

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité.

***Discussion sur article 1 amendé***

J'ouvre la discussion sur l'article 1 amendé.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

***Vote***

L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité.

***Discussion sur article 2***

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

***Vote***

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

***Discussion sur article 3***

J'ouvre la discussion sur l'article 3.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

***Vote***

L'article 3 est accepté à une quasi-unanimité et 1 abstention.

***Discussion sur article 4***

J'ouvre la discussion sur l'article 4.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je trouve problématique qu'on nous ait de nouveau créé une sorte de préavis Frankenstein où on a mélangé beaucoup de choses dedans. Ça pose un problème du point de vue démocratique puisqu'en fait, on ne peut pas dans un sens s'opposer aux salles de sport ou s'opposer enfin à une partie c'est-à-dire, puisqu'il faut voter l'entier du préavis et si on pense que la planification scolaire a trop traîné, qu'elle est incomplète ou qu'il faudrait peut-être la retravailler et bien, on doit s'opposer à la salle de gym ou inversement.

Et ça, je trouve ça problématique même s'il y a un lien entre les deux. Je pense qu'on ne devrait pas mélanger des choses comme ça, dans un préavis de cette façon-là. Ça a déjà été fait à quelques reprises sur d'autres sujets, notamment on a eu le débat sur la rue Cordey, ça semble devenir une habitude et ça je trouve ça très problématique. On doit savoir quand même distinguer les sujets afin de ne pas tordre le bras des Conseillers communaux pour leur imposer de soutenir un préavis. Donc, c'est pour cette raison-là que je m'opposerai sur ce point-là et tout en soutenant évidemment la construction de nouvelles salles de gym.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Je rappelle qu'on vote ici un crédit d'étude, que la Municipalité va étudier l'ensemble des vœux qui sont proposés par la commission et que vous aurez tout loisir dans le cadre du crédit

d'investissement de refuser certaines choses qui pourraient vous être proposées dans ce cadre-là. Donc ça engage à faire une étude, à répondre à l'ensemble des vœux et à l'amendement et puis vous aurez ensuite tout loisir d'accepter ou pas l'investissement qui vous sera proposé.

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

L'article 4 est accepté à une évidente majorité, quelques abstentions et quelques avis contraires.

*Discussion sur article 5*

J'ouvre la discussion sur l'article 5.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Mieux vaut tard que jamais, la planification yverdonnoise voit enfin le jour. Ma foi, forcé de constater que nos institutions locales notamment ont parfois besoin d'un peu de temps pour répondre à certaines questions. Dans l'ensemble, le préavis répond au postulat que j'ai déposé l'an passé, bien que les versions suivantes, et cela a été dit, devront effectivement mieux prendre en compte les besoins du parascolaire. J'entends bien les quelques réticences du groupe socialiste ou disons leurs préoccupations. À titre personnel, je préfère voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide et vous invite à accepter la prise d'acte qui vous est proposée à l'article 5.

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

L'article 5 est accepté à une quasi-unanimité et 1 avis contraire.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé.

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons

**Vote**

Le PR22.11PR tel qu'amendé est accepté à une quasi-unanimité et quelques abstentions.

**Décision du Conseil**

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1**  
**amendé:**

La Municipalité est autorisée à entreprendre les études nécessaires pour la construction d'une salle de gymnastique double ou triple et de locaux scolaires sur le site du collège de la Passerelle.

**Article 2 :**

Un crédit d'étude de CHF 3'065'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 3 :**

La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.933900.22 « Crédit d'étude extension collège de la Passerelle », et amortie en 5 ans.

**Article 4 :**

Le Conseil communal prend acte de la planification scolaire et parascolaire 2020-2030 de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Article 5 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat PO21.03PO du 25 mars 2021 de M. le Conseiller communal Maximilien BERNHARD relatif à la planification scolaire yverdonnoise.

---

**21. PRÉAVIS**  
**N° PR22.12PR**

Composition de la  
commission (ad hoc)

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 90'000.- POUR LE REMPLACEMENT DES POMPES À CHALEUR DES BÂTIMENTS SIS AU CHEMIN DE BELLERIVE NOS 24 ET 26 À GRANDSON**  
**RAPPORTEUR : M. JEAN-DAVID CHAPUIS**

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Nathalie GUTIERREZ, Marisa PARDO, Cécile PLAGELLAT, Patricia VALCESCHINI, Jean-François CAND, Jean-David CHAPUIS, Martin LOOS et Jacques LEVAILLANT

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

**M. le Président Roland VILLARD :**

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

Le besoin de remplacement des pompes à chaleur exprimé dans ce préavis ne peut décentement pas être remis en cause. La vétusté de ces dernières ne permet pas d'envisager de nouvelles réparations sans prendre le risque d'uniquement reporter le problème de quelques mois, mais surtout la nature du fluide frigorigène ne répondant plus du tout aux normes actuelles nous incite naturellement à cette décision.

Néanmoins, il est toujours « étonnant » de lire dans un préavis que nous sommes pressés par le temps alors que ces machines ont subi des pannes déjà durant l'hiver dernier. Compte tenu des délais de livraisons actuels et de la charge de travail des entreprises dans ce domaine, il y a un réel risque de ne pas pouvoir les remplacer avant la saison de chauffe. Le Service des énergies n'est certainement pas sans savoir que la demande en pompes à chaleur n'a fait que croître ces derniers mois, mais s'il y avait encore quelques doutes, je vous invite à relire, rien que dans le 24 Heures, les 33 articles parus ces douze derniers mois traitant de ce thème pour se rendre compte à quel point il est présent dans les médias.

Plus sérieusement, nous ne pouvons qu'encourager le Service des énergies à vérifier si d'autres installations de ce type doivent être changées prochainement afin de pouvoir anticiper les procédures et venir devant ce Conseil suffisamment tôt.

Pour en revenir à l'objet de ce jour, le groupe PLR va suivre les recommandations de la commission et c'est à l'unanimité que nous allons accepter les deux articles de ce préavis. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

Merci M. le Conseiller Laurent VUITHIER de vous inquiéter du délai avec lequel ce préavis vous a été transmis. Je ne peux, pour ma part, que regretter avec vous la lourdeur des procédures administratives qui font que ce préavis vous a été présenté après l'été alors qu'il aurait dû vous être transmis bien plus tôt. Ceci dit, je remercie chaleureusement le Président de la commission, ainsi que toute la commission, d'avoir rendu rapidement son rapport, ce qui vous permettra de vous déterminer dès ce soir.

Le Service des énergies a pris des mesures conservatoires de manière à pouvoir rapidement commander les pompes à chaleur en respectant les marchés publics et il semble possible qu'elles



puissent être installées avant l'hiver.

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons

**Vote**

Le PR22.12PR est accepté à l'unanimité.

**Décision du Conseil**

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de CHF 90'000.- est accordé pour financer le remplacement des pompes à chaleur des bâtiments sis au chemin de Bellerive nos 24 et 26 à Grandson.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 80.407800.22 « Remplacement des pompes à chaleur Bellerive 24 et 26 ».

**22. PO22.07PO**

**POSTULAT DE MME ELLA-MONA CHEVALLEY « UNE CARTE COMMUNALE POUR UN ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES COMMUNAUX ET UNE RÉELLE INTÉGRATION »**

Pour présenter l'idée et le but de mon postulat, que vous avez déjà bien sûr toutes et tous lu, je vais aller à l'essentiel : qu'est-ce qu'une carte communale ?

C'est une carte qui réunit toutes les cartes existantes (on peut penser à la carte de la STRID, un Pass pour le théâtre et tant d'autres) simplifiant ainsi l'accès aux services communaux et qui peut être utilisée comme carte d'entrée ou de réduction. Chaque habitant ne posséderait bien sûr pas directement la totalité de ces services, mais ceux-ci s'ajouteraient les uns aux autres, sur la même carte, en fonction de qui possède la carte, des services que cette personne a ajoutés ou demandés, et selon les besoins des personnes.

Cette carte a 3 buts :

Le premier est la protection des personnes sans-papiers : ces personnes sont environ 100'000 en Suisse et des milliers également dans le Canton de Vaud à vivre et travailler. Pourtant, ils ne bénéficient pas des mêmes soins, ayant peur de se rendre dans des hôpitaux, par peur d'être dénoncés. Par ailleurs, s'ils subissent des violences, ils ne peuvent pas se défendre de la même manière que chaque habitant. Une carte communale leur permettrait de mener une vie plus sûre et digne. Nous nous devons de respecter les droits fondamentaux de ces personnes.

Le deuxième but est de renforcer l'intégration dans son ensemble. Ces personnes travaillent souvent dans les soins à domicile ou la garde d'enfant, l'agriculture, la construction, l'hôtellerie, pourtant elles et ils sont exclu-es de la vie quotidienne et ne peuvent pas prétendre aux allocations chômage, à l'aide sociale, à l'assurance invalidité, bien que de nombreuses personnes sans-papiers cotisent pour l'AVS. Une carte communale leur permettrait d'être reconnus comme faisant partie de la société, bien qu'ils le fassent déjà puisqu'ils travaillent, d'inscrire leurs enfants dans les crèches, d'utiliser les services publics ou encore de trouver une place d'apprentissage. L'intégration toucherait aussi les personnes fortement précarisées, puisqu'elles ne seraient pas stigmatisées en présentant une unique carte CARITAS ou des bons de réductions, mais seraient finalement présentées comme chaque habitants et habitantes d'Yverdon-les-Bains.

Le troisième but est également de fournir un service au bénéfice de toute la population yverdonnoise. Une telle carte serait un atout pour tous les yverdonnois et yverdonnoises, elle réunirait les cartes existantes ainsi que possiblement la future carte culture et sport, approuvée par ce Conseil, sur une seule carte, réduisant ainsi les coûts grâce à une simplification des procédures auprès des autorités. Par ailleurs, les hôpitaux et les écoles seraient aussi soulagés grâce une prise en charge simplifiée des sans-papiers.

Par ailleurs, cette carte n'est pas une idée nouvelle. La population zurichoise a accepté lors d'un vote sa création en mai de cette année, un postulat a également été déposé dans ce sens à Lausanne ainsi qu'à la Chaux-de-Fonds et à Fribourg, et d'autres villes suivront encore prochainement. Il est donc normal que la deuxième Ville du canton se joigne à ce mouvement pour une ville réellement inclusive de toutes et tous ses habitant-es. De plus, ceci est un postulat, j'aime bien le rappeler, ce qui laisse le soin à la Municipalité de l'adapter au mieux aux besoins et aux contraintes actuelles.

Pour toutes ces raisons et tant d'autres énoncées dans le texte du postulat, et parce qu'une vie humaine n'est jamais illégale, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place une carte citoyenne communale, à l'image des démarches en cours à la Chaux-de-Fonds, à Zürich, à Lausanne et à Fribourg, dans le but d'intégrer les personnes sans titre de séjour et les personnes en situation précaire à la vie sociale communale.

Pour ce faire, nous encourageons la Municipalité à :

1. Inviter plus largement la population yverdonnoise à utiliser cette carte communale en combinant l'accès à différents services de la Ville sur une seule et même carte (STRID, piscine, bibliothèque, carte culture et sport) afin que la carte ne soit pas un stigmate.
2. Offrir cette carte gratuitement et la proposer directement dès l'arrivée des personnes dans la Commune ou via des institutions partenaires (Caritas, Evam, CSIR, Appartenances, Carton et Jardins du Cœur, via l'éventuel futur point d'eau).
3. Tisser des liens avec des partenaires locaux pour proposer des réductions ou des avantages aux personnes porteuses de la carte communale (Travys, cafés, restaurants, théâtres, tous ceux avec qui la Municipalité pourra au final tisser des liens).
4. Établir des partenariats et travailler sur l'extension de son utilisation pour d'autres types de services (transport, assurance-maladie ou accès à un logement...).
5. Organiser une grande campagne de communication pour encourager le plus de monde possible à utiliser la carte communale et ainsi renforcer la cohésion sociale.

*Discussion s/postulat*

**M. le Président Roland VILLARD :**

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

*Demande de renvoi en commission*

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Le groupe UDC a pris acte du projet déposé par les postulants. Nous émettons cependant un sérieux doute sur la légalité de ce projet ainsi que sur la possibilité de le financer sans continuer à creuser notre dette communale. C'est pour cela que le groupe UDC vous propose de renvoyer ce postulat en commission afin de statuer sur sa recevabilité et sa faisabilité avant d'en débattre devant ce Conseil. Je vous remercie.

*Discussion s/renvoi en commission.*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Nous sommes donc en présence d'une demande de renvoi en commission. Conformément à l'article 72 de notre règlement, le postulat peut être renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération si un cinquième des membres le demande, soit en

l'occurrence 17 personnes. J'ouvre la discussion sur cette demande de renvoi en commission.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Je trouve toujours drôle de s'inquiéter des finances de la Commune et ensuite de renvoyer en commission, c'est-à-dire plus de travail, plus d'argent dépensé. Je tiens aussi à le noter, c'est assez récurrent, on l'a déjà noté au sein de ce Conseil.

J'étais prête et je suis prête à répondre à absolument toutes vos questions au sein de ce Conseil communal, c'est aussi dans ce genre d'endroit accessible à la population, accessible à tous les Conseillers et Conseillères communal-es que, finalement, on doit débattre. Nous ne sommes pas obligés de tout le temps débattre au sein des commissions. Du coup, je me permets de commencer de débiter des éléments de réponse, puisque finalement je suis là pour ça.

Est-ce que cette carte communale est un document illégal ? Non. Alors, les communes ne peuvent effectivement pas...

**M. le Président Roland VILLARD :**

Je vous rappelle qu'on est sur une demande de renvoi en commission...

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Mais justement, j'argumente pour dire qu'il n'y a pas besoin de renvoyer en commission.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Juste vous focaliser sur la demande, mais allez-y.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Mais oui j'y vais, mais on est sur le fond puisque j'estime que si je suis capable d'expliquer et de répondre à vos questions, il n'y a pas besoin d'entrer en commission.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Vous avez la parole, allez-y.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Donc je réponds simplement à votre question. Après si vous ne voulez pas que je réponde plus, je vous laisserai ne pas poser plus de questions et je serai en commission avec grand plaisir pour vous expliquer tout ça.

Du coup, est-ce que cette carte communale est un document illégal ? Et bien non. La ville de Zürich a déjà statué là-dessus. Il y a de nombreux avis juridiques qui montrent que non. Simplement parce que les communes, effectivement, ne peuvent pas émettre de documents d'identité indiquant la nationalité, le statut migratoire ou le nom. Par contre, les communes et les cantons peuvent établir un permis. Donc que ce soit même de conduire, des cartes d'étudiants ou autres qui mentionnent le lieu de domicile ainsi que le nom et c'est ce que souhaite faire la carte communale, donc c'est entièrement légal.

Voilà, c'était simplement ça, il ne fallait pas s'exciter pour autant, merci beaucoup.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Sur le renvoi en commission, je me rallie à tout ce que vient de dire Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY. Il me semble qu'effectivement un débat en commission, maintenant que la question de la légalité est levée, un débat en commission ne nous apportera aucune information

supplémentaire étant donné le postulat déjà très complet que nous a remis Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY et les informations complémentaires qu'elle nous a fournies ce soir. Donc, on va passer en commission et refaire le débat qu'on a commencé à avoir ce soir, je vous invite par souci d'efficacité, qui nous est toutes et tous chère, à avoir le débat de fond ce soir et d'avancer sur ce sujet qui est important. Je vous remercie.

*Demande de motion  
d'ordre*

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors je suis désolé de gâcher cette espèce de... finalement, de dialogue qui semble bien orchestré. On assiste peut-être à une pièce de théâtre en période d'élection pour essayer d'imposer le débat alors que finalement des commissions, on n'en manque pas.

Je pense qu'on n'a pas tranché, contrairement à ce que dit M. le Conseiller Julien WICKI, je ne crois pas que Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY soit docteur en droit et qu'elle-même puisse attribuer, nous prétendre que si Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY le dit, c'est légal. Je pense que seule une commission peut se pencher là-dessus. Donc, je pense, pour pas s'attarder, que je vais demander une motion d'ordre sur l'article 86 et puis qu'on passe directement au vote sur le renvoi. Merci.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

La Ville d'Yverdon n'ayant pas la taille de Zürich, citée en référence, et n'ayant certainement pas les mêmes problématiques à régler, le groupe PLR vous propose également un renvoi en commission de ce postulat. Nous nous interrogeons également sur la légalité d'une telle action, sachant que le Conseil fédéral n'est pas très favorable à ce genre de cartes puisqu'en février 2021 il a indiqué, dans sa réponse à une interpellation, qu'une telle carte n'était pas juridiquement contraignante. Si elle était acceptée comme carte d'identité, cela serait contraire au droit fédéral. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Gaspard GENTON :**

Je prends la parole pour protester contre le fait que Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY s'est vu couper la parole à tort, alors précisément qu'elle argumentait pourquoi un renvoi en commission était inutile. C'est choquant, c'est sexiste et j'espère que ça ne se répétera plus.

*Vote s/motion d'ordre*

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci M. le Conseiller pour votre remise à l'ordre sur moi-même. Je crois comprendre, ce n'était pas très clair, que M. le Conseiller Ruben RAMCHURN a demandé une motion d'ordre. J'ouvre la discussion sur cette motion d'ordre.

La motion d'ordre est acceptée.

Nous allons passer au vote sur le renvoi en commission.

Le renvoi en commission est accepté avec plus de 17 voix.

*Vote/renvoi en  
commission*

**23. INTERPELLATIONS,  
SIMPLES QUESTIONS  
REPORTÉES DE LA  
SÉANCE DU 16 JUIN  
2022**

23.1

Une question de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER sur les **canalisations Valentin-Graveline**

Dans les réfections des canalisations des rues Valentin-Graveline, il a été prévu des tuyaux pour le chauffage collectif. Est-ce que cette connexion est-elle déjà programmée ? La source du chauffage collectif est-elle indépendante du gaz naturel ? Quelle est la part du gaz russe dans le gaz naturel yverdonnois ?

Est-ce que je pose directement ma deuxième question ?

**M. le Président Roland VILLARD :**

Vous pouvez y aller Mme la Conseillère.

**Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :**

Et ma deuxième question c'est : est-il prévu de remettre une caissette pour les échanges de livres sur la place Pestalozzi.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Merci Mme la Conseillère. On va déjà demander à la Municipalité si elle peut répondre sur la première question.

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER, je ne répondrai pas sur les caissettes, mais par contre sur le chauffage à distance je peux vous préciser que, je dirais malheureusement, ou enfin que l'état est que, dans la réfection des rues Valentin et Graveline, il n'y a pas eu de conduites de chauffage à distance qui ont été posées, c'est principalement des travaux sur le réseau d'électricité qui ont été faits dans ces rues et donc il n'y a pas de de chauffage à distance.

Ceci dit, à votre question B, la source du chauffage collectif était indépendant du gaz naturel. Actuellement, les quelques tronçons de chauffage à distance du réseau 400 CAD qui sont du côté du collègue Léon Michaud et du CPNV sont alimentés, je pense que le Conseil le sait, par la chaufferie du CPNV qui alimente le secteur. À très court terme, nous l'espérons, la centrale à bois qui est prévue à Y-PARC devrait alimenter ce réseau avec du bois énergie en plaquettes, provenant des ressources renouvelables de la région ainsi que du bois usagé. Un appoint au gaz est cependant prévu pour les pointes très froides ou lorsqu'il y a des travaux de maintenance.

Et puis, pour votre troisième question : quelle est la part du gaz russe dans le gaz naturel yverdonnois. Nous n'avons pas de chiffres très récents, mais pour l'année 2020, selon notre fournisseur, la part de gaz russe en Suisse romande était de 31,5% et depuis le déclenchement de la crise ukrainienne, les fournisseurs européens et suisses entreprennent des démarches auprès d'autres fournisseurs pour réduire leur dépendance au gaz russe. Comme vous n'aurez certainement pas manqué de le remarquer, le gazoduc North Stream 1 a été complètement interrompu la semaine dernière, donc il est fort probable qu'actuellement il n'y ait pas une seule molécule de gaz russe dans le réseau yverdonnois, si ce n'est par d'autres gazoducs.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

23.2

**Une question de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER sur la caissette pour les échanges de livres à la Place Pestalozzi.**

Est-il prévu de remettre une caissette pour les échanges de livres sur la place Pestalozzi ?

**M. le Président Roland VILLARD :**

La Municipalité a-t-elle une réponse à transmettre à notre Conseil ?

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Oui nous souhaitons également réhabiliter cette boîte. En fait, cette boîte était sur un lampadaire qui a dû être retiré lors du changement des lampadaires et nous ne pouvons pas utiliser les

nouveaux lampadaires et devons trouver un nouvel emplacement.

Un emplacement près de la fontaine avait été discuté cet hiver, mais il n'a pas été validé par les services techniques et nous sommes donc actuellement dans la quête d'un autre emplacement. Dès ce lieu trouvé, nous pourrions rapidement l'installer après l'obtention des autorisations, car notre boîte est prête. Voilà pour vous répondre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

23.3

**Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur la qualité de l'air.**

**M. le Président Roland VILLARD :**

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN vous avez la parole.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Pendant la pandémie, la rue des Casernes a été passée à sens unique, de nombreuses places de stationnement étaient supprimées afin de favoriser les cyclistes. Cette mesure, qui a provoqué l'ostracisation annuelle du quartier des Moulins, semble bénéficier à pas tellement de cyclistes que l'on attendait et surtout de manière très irrégulière au long de l'année. Les cyclistes étant plus nombreux à la belle saison qu'en hiver.

De plus, les habitants des Moulins et d'autres quartiers qui se rendent au centre-ville sont contraints d'un détour de 2 km pour rentrer chez eux. D'autres choisissent simplement d'aller plus souvent faire leurs courses en Chamard. Au final, personne n'est capable d'affirmer si cette mesure fut un bien ou un mal pour le climat. J'interpelle donc la Municipalité afin d'avoir des réponses aux questions suivantes :

- Est-ce que l'on peut nous indiquer quels ont été les reports de trafic vers d'autres rues et la pollution qui en résulte ?
- Quels sont les chiffres de l'évolution du trafic cycliste ? Combien de cyclistes supplémentaires passent désormais par ce tronçon et quel est l'impact global sur le cyclisme à Yverdon ?
- Quels sont les moyens de mesure du trafic cycliste ?
- Comment est-ce que la Municipalité peut être en mesure, de manière objective et scientifique, de mesurer l'impact des mesures censées favoriser les cyclistes au détriment des automobilistes ?
- Est-ce que la Municipalité a les moyens de mesurer l'évolution de la pollution dans les différentes rues de notre Ville ?
- Comment savoir si une mesure qui provoque des détours de 2 km aux automobilistes et en envoie une partie vers en Chamard est compensée par les aménagements pour les cyclistes ? Du point de vue des émissions de CO<sub>2</sub> j'entends.
- Combien faudrait-il de cyclistes supplémentaires pour compenser les détours provoqués par le changement opéré sur la rue des Casernes.

Merci.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Je vais tenter de répondre de la manière la plus exhaustive possible à des questions qui sont assez larges, dont la Ville n'a encore, pour l'instant, pas d'outils quantitatifs.

Est-ce qu'on peut nous indiquer quels ont été les reports de trafic vers les autres rues et la pollution qui en résulte ? Il n'est aujourd'hui pas possible de déterminer précisément le report de trafic sur chaque rue, mais la mise en sens unique de la rue des Casernes a impliqué une réduction de l'ordre de 2'000 véhicules/jours sur cet axe. Aucune augmentation du trafic significative impliquant une aggravation de la qualité de l'air n'a été identifiée.

Quels sont les chiffres de l'évolution du trafic cycliste ? Combien de cyclistes supplémentaires passent désormais par ce tronçon ? Et quel est l'impact global sur le cyclisme à Yverdon ? Comme expliqué dans le cadre du préavis PR22.06PR, la Ville ne dispose pas, à ce jour, de monitoring. Mais la Municipalité et le COPIL d'Agglo-Y soutiennent la mise en place d'un système de monitoring pour différents modes de transport à l'échelle de l'agglomération, sous réserve bien sûr d'un futur crédit, notamment le préavis sur la mobilité durable. Les mesures en faveur de la mobilité douce et leurs impacts doivent être observés à l'échelle du territoire et non pas de manière isolée.

Quels sont les moyens de mesure du trafic cycliste ? Alors comme je déjà expliqué, la Ville va mettre en place un outil de monitoring qui prendra en compte tous les modes de transport avec des comptages périodiques. C'est également prévu dans ce préavis sur la mobilité durable. C'est une manière de pouvoir mesurer l'impact des aménagements mis en place sur la part modale. Et puisque c'est bien connu : tout ce qui se mesure s'améliore.

Comment est-ce que la Municipalité peut mesurer, de manière objective et scientifique, l'impact des mesures censées favoriser les cyclistes au détriment des automobilistes ? Nous n'avons aucune politique de mobilité qui favorise un mode contrairement à un autre. Concrètement donc, il s'agit de réaliser des comptages des flux en section et en carrefour, de mettre en place des compteurs permanents à quelques emplacements qui sont stratégiques et d'analyser en parallèle les données qui sont issues de ces monitorings existants.

Est-ce que la Municipalité a les moyens de mesurer l'évolution de la pollution dans les différentes rues de notre Ville ? Alors non. Une fois le monitoring effectué, le bilan carbone pourra ensuite être calculé par mode de transport, mais de manière... sous une grosse maille on va dire, afin de mesurer de façon objective l'impact des mesures sur la qualité de l'air. Par ailleurs, le Canton fait des prélèvements de dioxyde d'azote, d'ozone et de particules fines. Elles sont, en ce jour, plutôt faibles. En cas de dépassements, le Canton développe des plans d'action qu'il peut soumettre à la Ville. Par ailleurs, mon dicastère est en train d'étudier la possibilité d'un plan de gratuité, en tout cas en faveur des transports publics lors des pics de pollution.

Comment savoir si une mesure qui provoque des détours de 2 km aux automobilistes et envoie une partie vers Chamard est compensée par les aménagements pour les cyclistes ? L'objectif est de favoriser un report modal du trafic individuel motorisé vers la mobilité douce et les transports publics au centre-ville. On observe actuellement qu'il est beaucoup plus facile, en pratique, d'utiliser sa voiture en Ville, qu'il y a beaucoup trop de possibilités de pouvoir circuler en voiture plutôt qu'à vélo ou en transports publics et même à pied.

Combien faudrait-il de cyclistes supplémentaires pour compenser les détours provoqués par le changement opéré sur la rue des Casernes autant que possible ? L'intérêt de mettre en place une mesure favorisant un itinéraire cyclable sécurisé au détriment des transports individuels motorisés est justement de pouvoir rendre plus attractif ces différents modes de transport au centre-ville pour des déplacements de courtes distances. Il ne s'agit pas de compenser chaque déplacement par rapport à un autre, ni d'opposer un mode de transport à un autre.

Merci.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Oui, je remercie Mme la Municipale pour ses réponses. Je vois que nous n'avons pas encore

d'outils, mais que c'est prévu.

Par contre, je m'étonne un petit peu de certaines contradictions, c'est-à-dire qu'on nous dit qu'il n'y a pas une politique qui vise à favoriser le cyclisme au détriment de l'automobile et puis après, on nous explique justement le contraire et d'ailleurs, le préavis de mobilité durable, qui sera un autre débat, le dit lui aussi très bien. Il n'était pas sorti quand j'avais écrit cette interpellation, mais il le dit très bien, c'est qu'il y a un objectif qu'on réduise par au moins deux ou trois le nombre de déplacements en voiture dans notre ville, ce qui correspond, sachant qu'on est une ville à la campagne, à créer une sorte de mur de Berlin autour d'Yverdon et de creuser encore plus le fossé ville-campagne, c'est-à-dire que la ville deviendra impénétrable pour les habitants de la campagne et que nous créerons encore plus deux mondes : un monde sans voiture dans les bulles comme ça et un monde avec voiture à la campagne et où les gens iront dans des centres commerciaux de périphérie.

Donc, j'invite quand même à ce que on n'oublie pas qu'aujourd'hui si on combat de cette façon-là l'automobile de manière dogmatique, alors qu'il y a une transition vers le véhicule électrique – qui, en tout cas en été, sont chargés avec du courant propre - et bien ça veut dire qu'on ferme la ville, qu'on se mure face à la campagne et qu'on ne veut plus que les gens de la campagne accèdent à notre ville indirectement, merci.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

C'était juste pour mentionner avant qu'effectivement, c'était de base pour déplacer les interpellations à ce point-là puisque de toute façon nos deux interpellations sont au début du point 23, donc ça n'aurait pas trop fait sens de demander de les mettre au début, puisque c'est déjà au début du point 23. Après... pas de... enfin on peut tout à fait continuer comme ça.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Alors nous nous excusons, il y a eu une mauvaise compréhension, on n'était pas sûrs et on s'excuse vraiment et on va les traiter. On pensait que c'était la question 8 qui avait été rajoutée avec les deux premières, donc ce n'était pas très clair pour nous, mais nous allons les traiter ce soir ne vous en faites pas et nous prenons en compte et veuillez encore nous excuser. Merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

23.4

**Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur Yverdon-les-ZAD**

**M. le Président Roland VILLARD :**

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN vous avez la parole.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Dimanche 12 juin 2022, le collectif qui a réussi à couler le projet Sports 5, puis à obtenir de l'argent public pour faire de ces lieux les siens, dont on nous répète qu'il n'est pas d'extrême gauche, a organisé un événement à Sports 5 avec au programme, notamment, une chorale anarchiste et un théâtre de la ZAD. L'automne passé, une manifestation partie du même endroit, et semble-t-il des mêmes organisateurs, avait débouché sur la création d'une ZAD à Clendy qui a perduré plusieurs mois et a coûté très cher à la collectivité.

Nous avons eu l'occasion d'en débattre ici et même de voter une résolution encourageant la



Municipalité à procéder à l'expulsion des squatteurs. On avait, à l'époque, cessé de nous répéter que les Zadistes n'avaient aucun rapport avec les membres du collectif, qui seraient bien sûr apolitiques, quand bien même ces représentants de ce Conseil se situent tous très à gauche de l'échiquier politique. La parcelle de Sports 5 a été achetée par la collectivité pour en faire un projet qui devait lier sport et culture avec un promoteur qui amenait CHF 26'000'000.- et ce, pour un projet qui devait bénéficier pour tous les habitants.

Aujourd'hui, malgré les promesses, on ne sait rien d'une reprise des discussions avec le promoteur Mario DI PIETROANTONIO, ni avec d'autres investisseurs. Ce lieu a été privatisé au bénéfice d'une petite élite qui se prénomme Action Culture et qui semble avoir tout loisir d'y faire ce dont elle a envie.

J'interpelle la Municipalité pour avoir des réponses aux questions suivantes :

- Est-ce que la Ville a repris les discussions avec le promoteur qui était prêt à investir CHF 26'000'000.- à Sports 5 et où en sont les discussions ?
- Est-ce que la Municipalité est consciente qu'en donnant des autorisations pour des manifestations à Sports 5 sur le thème des ZAD et de l'anarchisme, les chances sont élevées de voir de nouvelles ZAD pousser à Yverdon ?
- Est-ce que le projet de la Municipalité est de faire de Sports 5 une Reitschule yverdonnoise ?
- Est-ce qu'il n'aurait pas été plus juste et équitable d'organiser un appel d'offre ouvert pour l'exploitation temporaire du lieu plutôt que d'avoir cédé aux mêmes qui avaient saboté le projet Sports 5, qui devait bénéficier à tous les habitants ?
- Est-il envisagé de pérenniser dans le temps la collaboration avec Action Culture et de leur confier les décisions sur l'avenir de Sports 5 ?
- Est-il normal qu'un collectif non élu puisse passer par-dessus une décision du Conseil communal ?
- Alors que la Municipalité manque de fonds et que le projet semble mort, ne vaudrait-il pas mieux revendre Sports 5 à un privé ?
- Combien de temps les clubs sportifs, tel que le judo, vont-ils devoir continuer à s'entraîner dans des conditions indignes ?
- Est-il juste que le président d'Yverdon Sport n'arrive plus à avoir d'interlocuteur du côté de la Ville pour discuter de l'avenir d'Yverdon Sport ?

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Tout d'abord, un premier préambule pour vous dire que nous allons répondre à vos questions du texte que nous avons reçu, et donc pas l'entier des questions que vous avez développé en plénum oralement et qui diffèrent et que donc nous n'y répondrons pas ce soir, le mois prochain si vous insister. Mais c'est vrai que de travailler dans des conditions comme celles-ci, c'est un peu particulier. Si vous voulez qu'on vous réponde, n'hésitez pas à nous transmettre vos questions en entier.

En préambule bis, il est bon de rappeler que la manifestation à l'origine de la ZAD de Clendy n'a aucunement été lancée par Action Culture. Le groupe à l'origine de cette ZAD s'appelait « Reprenons la Ville » et s'inspirait du mouvement genevois « prenons la Ville »

Rappelons également qu'Action Culture est une association yverdonnoise, non affiliée à un parti politique selon ses statuts et dont les principaux buts sont :

- Défendre, promouvoir et représenter les intérêts de ses membres et de la culture auprès du monde politique et économique ;

- Mettre en valeur les compétences de milieux culturels de la Ville et sa région
- Apporter des compétences et du conseil dans le cadre de projets culturels envisagés par les milieux politiques et économiques ;
- Favoriser le rayonnement culturel de la Ville et sa région.

Il s'agit également d'une structure plurielle, puisqu'il s'agit d'une faitière d'associations yverdonnoises et plus d'une vingtaine d'associations y sont représentées.

Alors moi, je pensais vous répondre à la question 2, 4 et 5, bon voilà... Alors la question 2 c'était : Est-ce que la Municipalité est consciente qu'en donnant des autorisations pour des manifestations à Sports 5 sur le thème des ZAD et de l'anarchisme, les chances sont élevées de voir de nouvelles ZAD pousser à Yverdon ? La question 4 : Est-ce qu'il n'aurait pas été plus juste et équitable d'organiser un appel d'offre ouvert pour l'exploitation temporaire du lieu plutôt que de l'avoir cédé aux mêmes qui avaient saboté le projet Sports 5, qui devait bénéficier lui à tous les habitants ? Excusez-moi si ça diffère. Et finalement : Est-il normal qu'un lieu de propagande et d'endoctrinement soit financé par l'argent du contribuable ?

L'événement mentionné par M. le Conseiller Ruben RAMCHURN est un élément de la programmation générale du mois de juin, qui n'est pas du tout centrée sur ce point, mais vise au contraire à faire connaître le projet Sports 5 largement et à inviter la population à le découvrir. Le programme du mois de juin a inclus plus largement des portes ouvertes à la population, avec notamment : Des visites pour la population des lieux et des présentations des activités en cours, sportives et culturelles, des concerts de flamenco, des cours de danses, des soirées DJs.

Les éléments cités par M. le Conseiller Ruben RAMCHURN concernent deux événements, qui incluent : une pièce de théâtre et des discussions et ateliers à l'issue de la pièce de théâtre. Dans ce cadre, quiconque était intéressé par ce sujet pouvait aller participer à ces discussions et donner son avis. Cette manifestation s'est déroulée sans encombre. Elle était organisée par une des associations membres d'Action Culture.

Il est encore à noter que la Municipalité n'a pas le droit de regard sur la programmation des acteurs culturels. Ils jouissent d'une liberté d'expression comme dans tout notre pays ; ainsi si une chorale anarchiste veut chanter des chants révolutionnaires, elle le fait. Pour prendre un contre-exemple : nous ne sommes pas la Russie qui refuse que les Pussy Riot s'exprime.

Concernant cet événement spécifique, permettre ce genre de manifestations ne revient pas à encourager une ZAD, c'est peut-être même l'inverse. En laissant la place à la liberté d'expression et d'organisation de l'association, la Municipalité encourage la diversité d'opinions, permet l'expression de mode de penser alternatif et diminue « peut-être » les chances d'une occupation illégale du moment que celles et ceux ont les moyens de s'exprimer. Finalement si ce genre de lieu et de démarches ne permet pas de lancer des réflexions autour de ces sujets, ou d'autre ?

Je reviens maintenant au contexte de cette utilisation provisoire donnée à Action Culture afin de rappeler certains éléments importants. La Municipalité a signé avec Action Culture une convention pour une année à partir d'avril 2022 et donc jusqu'à fin mars 2023. Rappelons qu'Action Culture avait déposé un projet dit « de transformation » au Canton pour obtenir des fonds de relance culturel, post-covid, lié à cette expérimentation culturelle. Ils ont ainsi obtenu une subvention cantonale de CHF 120'000.-. La Ville ne finance pas cette action via une subvention, mais une mise à disposition des locaux. Les frais d'électricité, chauffage et eau sont à la charge de l'association.

Dès lors, créer un appel d'offres, sélectionner et donner le partenaire choisit aurait pris plus de temps que le temps à disposition pour l'occupation. De même, ne pas faire la convention, refuser de manière indirecte le financement cantonal et refuser ce projet d'une année c'était prendre l'option de laisser ces lieux vides et non-investis, et donc plus propices aux occupations illégales.

Voilà pour les réponses à quelques questions. Je cède la parole à mon collègue M. le Syndic Pierre

DESSEMONTET.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

La Municipalité a effectivement partagé sa réponse en deux interventions sur la base du texte qui nous avait été remis et qui, comme l'a dit ma collègue, a été depuis modifié. Je réponds donc, là également, aux questions qui nous ont été posées ou en tout cas que je vais essayer d'interpréter. En l'occurrence la 1<sup>ère</sup>, la 3<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> du texte que nous avons reçu.

La première a été modifiée, elle nous demandait, en gros, si les discussions étaient toujours en cours. La réponse est oui. À l'heure actuelle, effectivement, les discussions entre les différents protagonistes du projet Sports 5 sont toujours en cours. Je peux le confirmer.

La troisième question : est-ce que le projet de la Municipalité est de faire de Sports 5 une Reitschule yverdonnoise ? Réponse : non. Nous prenons toutefois bonne note de votre suggestion, M. le Conseiller.

Et la sixième question : alors que la Municipalité manque de fonds et que le projet est mort, ne vaudrait-il pas mieux revendre Sports 5 à un privé ? Il n'est pas temps, aujourd'hui, de mener ce débat comme sur celui de l'avenir du site, le projet est actuellement en cours sur le site, il est limité dans le temps et s'achève le 31 mars 2023. La Municipalité ne s'est pas déterminée sur l'avenir provisoire en attendant une réalisation d'un projet quel qu'il soit au-delà de cette date, elle garde de ce point de vue-là ses options entièrement ouvertes.

Voilà, les réponses sont relativement liminaires, il y a d'autres questions dans votre interpellation, que nous n'avons pas reçu, auxquelles nous n'avons pas préparé de réponses et auxquelles nous répondrons donc lors de la prochaine séance. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Oui, je remercie la Municipalité pour ses réponses et puis, je m'excuse pour le fait qu'effectivement c'est une interpellation que j'ai écrite au mois de juin, que j'ai mise à jour et effectivement je pense que c'est moi qui ai fait une erreur en vous retransmettant pas correctement la version mise à jour, puisqu'effectivement il y avait des choses qui me semblaient moins pertinentes où on avait plus d'infos depuis.

Et puis, je pense qu'aujourd'hui, j'espère qu'on aura quand même un peu une certaine vue pour ce qui se passe plus tard, au printemps prochain, parce qu'il y a aussi des partenaires qui attendent des réponses - comme le club de judo ou d'autres choses ou la fédération de rugby ou d'autres choses - et qu'on puisse savoir où est-ce qu'on va aller après. Est-ce que finalement on va aller vers une pérennisation de ce genre d'utilisation du site ? Ce qui veut dire que aussi eux doivent pouvoir savoir finalement se tourner ailleurs et trouver d'autres solutions, peut-être sans la Ville, donc j'espère qu'on aura des réponses plus exhaustives bientôt et puis que ça n'attendra pas jusqu'au printemps, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

23.5

**Une question de Mme la Conseillère Sophie MAYOR sur le délai d'application sur la conformité avec la loi de l'égalité des femmes et des hommes.**

La modification de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, la LEg (151.1) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2020. Elle implique de nouvelles obligations pour les structures qui emploient plus de 100 personnes. Cette modification prévoit un calendrier sur trois ans : au 30 juin 2021 l'analyse doit être faite, au 30 juin 2022 un organe de contrôle compétent doit avoir validé cette analyse, au 30 juin 2023 les employés et les employées doivent être informés des résultats de l'analyse. BDO SA, qui a vérifié les comptes 2021 de la Ville, a noté dans son rapport que la Ville d'Yverdon-les-Bains était en non-conformité avec les délais posés. J'adresse donc deux questions

à la Municipalité :

La première : la Ville a-t-elle pu se mettre en conformité avec cette loi avant le 30 juin 2022 ?

Question numéro deux : quelle stratégie le Service RH de la Ville d'Yverdon compte-t-il mettre en place ?

En effet, l'égalité salariale entre femmes et hommes commence bien entendu par des grilles salariales équitables, mais elle va beaucoup plus loin et souvent l'inégalité se cache dans les détails. Les plafonds de verre sont encore hélas bien réels, même dans l'administration publique et les femmes peinent encore, dans bien des secteurs, à accéder à des postes à responsabilités. Cela s'explique notamment par le manque de place en garderie et en UAPE qui fragilise plus les femmes que les hommes dans leur parcours professionnel, dans une société qui reproduit des schémas bien ancrés les poussant à devoir se contenter, le plus souvent, d'emploi à temps partiel lorsqu'elles deviennent mères et ce, pour une longue durée.

Ce système a des répercussions aussi sur les hommes dont beaucoup aimeraient accéder à du temps partiel pour, par exemple, prendre pleinement leur place auprès de leurs enfants, mais ne le peuvent pas toujours, faute à une conception parfois figée des postes et des fonctions.

À Yverdon, au niveau des chefs de service, les hommes sont surreprésentés. Il serait intéressant de savoir quelle est la répartition au niveau des cadres et, à l'inverse, au sein des postes d'auxiliaires qui, par définition, sont les plus précaires. La pyramide des salaires pourrait se révéler bien plus parlante que la grille salariale. Ces dernières années, la Ville d'Yverdon ne semble pas avoir mis beaucoup d'énergie et d'attention sur cette thématique. Il ne semble pas que des dispositifs aient été mis en place, que des critères de mesurabilité, des objectifs précis aient été posés.

Le rapport publié ce jour, j'y reviens, par l'OFS qui dit que les femmes gagnent 43% de moins que les hommes durant leur vie active, doit nous pousser à chercher bien plus loin que la grille salariale. Le diable se cachant dans les détails, il y a une inégalité des chances, à commencer dans l'administration publique qui se doit d'être exemplaire, doit être renforcée de toute urgence. Merci pour l'attention portée à mes questions et pour vos réponses qui, je l'espère, seront rassurantes quant au sérieux qui est mis dans la recherche de l'égalité salariale au sein de l'administration yverdonnoise.

**M. le Président Roland VILLARD :**

La Municipalité a-t-elle une réponse à transmettre à notre Conseil ?

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Voici déjà pour vous répondre, alors je vais vous répondre en deux parties, la première autour de la question : comment la Ville compte-elle se mettre en conformité avec cette loi d'ici au 30 juin 2022 ? Donc voilà, le délai est passé, effectivement l'administration communale, par l'intermédiaire de son Service RH, est consciente que le traitement de cette analyse salariale n'a pas été réalisée dans les temps, cet élément n'ayant pas pu être mis en priorité faute de moyens suffisants pour répondre à toutes les sollicitations et la gestion de la pandémie. Ce travail fait maintenant partie de ses priorités.

Le Service RH met actuellement en œuvre cette démarche afin de pouvoir premièrement réaliser cette analyse, puis la faire certifier par un organe de contrôle compétent, selon la loi. La dernière étape de ce processus étant fixée au 30 juin 2023, nous avons encore un peu de temps, par la communication des résultats. Le Service RH met tout en œuvre pour rattraper le retard pris ces derniers mois et fournir, dans le respect du délai final, les résultats de l'analyse de l'égalité des salaires et les données de certification. Nous en sommes au stade de finaliser la méthodologie de cette analyse.

Pour cette méthodologie, nous avons dû... nous avons fait un test sur deux services, le Service des Sports et SGE, des services de tailles moyennes avec des niveaux de formation divers, bref des services représentatifs, nous avons dû introduire tous les salaires de toutes les personnes avec plusieurs critères, 5 à 6 variables, dont bien évidemment le salaires et le genre, mais aussi le niveau de formation, niveau de responsabilité et cela sur un mois de référence par le biais d'un logiciel (LOGIB), nous avons dû saisir dans sa maîtrise.

Le résultat sur ces deux services est plutôt, voire même très, encourageant. Sur 62 employés pris en compte (24 femmes et 38 hommes), on regarde s'il y a des différences entre les sexes et s'il y en a si, c'est en lien avec le sexe. Dans notre cas, dans ces deux cas plutôt, ce n'est pas le cas : il n'existe aucun écart salarial lié au sexe. Les résultats sont, à ce stade, encourageants.

Le gros du travail sera d'avoir toutes les informations à entrer dans le logiciel : par exemple on n'a pas tous les niveaux de formation, nous devons récolter ces données auprès des personnes. Et de plus, nous ne sommes pas forcément au courant de toutes les mises à jour de formations (par exemple, un CAS fait en cours d'emploi).

Voilà, ça c'était déjà pour vous répondre sur la mise en conformité par rapport à cette loi.

La deuxième partie de la question concerne : quelle stratégie le Service RH de la Ville d'Yverdon compte-t-il mettre en place ? Tout d'abord, s'agissant de la politique interne d'égalité, le projet de nouveau « Statut du personnel » sera un document faitier permettant d'ancrer le cadre et les obligations de l'employeur. La question du temps partiel notamment.

De manière générale, l'administration communale d'Yverdon-les-Bains accorde de l'importance à l'égalité au sens large, que ce soit dans le cadre de sa politique interne de ressources humaines ou plus largement pour les prestations offertes à la population. Suite à la ratification de la charte sur l'égalité, un groupe de travail « Égalité » transversal, composé de membres du SGE, de Durabilité et de RH, se penche actuellement sur les questions d'égalité au sens large, au-delà de l'égalité salariale hommes-femmes, donc aussi égalité des chances, de l'inclusion, de l'égalité spatiale, etc.

Le but de ce GT « Égalité » est de proposer une feuille de route, un plan d'action, pour la prise en compte de l'égalité au sein de l'administration, mais également du territoire, par exemple dans l'espace public et dans la sensibilisation.

Le but sera de nous faire aider par un mandataire spécialisé afin de recenser les bonnes pratiques et d'avoir un plan d'action en la matière pour les années à venir. Voilà pour vous répondre sur la stratégie globale, j'aurais envie de dire, sur l'égalité. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

23.6

**Une question de Mme la Conseillère Sophie MAYOR sur la stratégie du service RH de la ville.**

Merci, mais c'était une question deux en un à laquelle Mme la Vice-syndique Carmen TANNER a répondu et je la remercie pour ses réponses et je me réjouis de voir cette nouvelle mouture du règlement du personnel.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

23.7

**Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur l'Impro**

**M. le Président Roland VILLARD :**

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73

de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN vous avez la parole.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Tout d'abord, je précise que c'est une interpellation de juin et que je ne l'ai pas modifiée. C'est la raison pour laquelle j'ai retiré aussi la précédente.

Pour commencer, je veux rendre hommage à Mme Barbara RAO et M. David BRUGERON qui ont consacré les 10 dernières années à faire vivre le restaurant du Conservatoire L'Impro et à y communiquer leur bonne humeur et leur dynamisme. Ils ont fait preuve de beaucoup de courage, c'est un couple de restaurateurs avec un cœur immense, toujours prêts à penser aux autres. Pendant la pandémie, Mme Barbara RAO s'est démenée sans compter pour tous les restaurateurs au travers du collectif Afterworkless, qu'elle avait cofondé avec Mmes Isabelle BEHNKE, Estelle HARDIER et Sophie CHATELAIN. L'Impro était certes un défi compliqué : la combinaison d'un restaurant et d'une UAPE était une belle idée sur le papier. Malheureusement, comme beaucoup d'idées nées de l'imagination de théoriciens progressistes, elle s'est fracassée sur le mur de la réalité. Vous m'excuserez le jeu de mots mais L'Impro, c'était de l'improvisation.

Le restaurant de L'Impro est un très joli lieu, avec sa salle perchée sur l'eau, un lieu qui rendait le restaurant très attractif, mais dont l'utilisation a été soutirée au fil du temps au restaurant, au gré des besoins grandissants de l'UAPE. Au fil des années, les conditions d'exploitation pour les restaurateurs ont sans cesse été changées ; l'accès à la salle perchée sur l'eau s'est restreint de plus en plus, l'UAPE a grignoté le restaurant et l'exploitation devenait intenable. Quand on veut innover en mélangeant les concepts, si on ne sait pas définir les limites, il y a peu de chances que les choses fonctionnent et finalement tout périclité. C'est évidemment le propre de l'entrepreneuriat d'essayer des choses, d'innover, d'apprendre en se trompant, d'assumer des risques, d'en payer les conséquences en cas d'échec ou d'en profiter des fruits en cas de succès. Il y a par contre un problème quand ceux qui expérimentent et ceux qui assument les risques ne sont pas les mêmes personnes.

Dans cette affaire, ce qu'on retient, c'est une manière de communiquer, ou de ne pas communiquer, qui ne fait pas honneur à notre Ville et qui est sans égard pour Mme Barbara RAO et M. David BRUGERON qui deviennent les fusibles d'une gestion catastrophique des crèches et UAPE dans notre Ville. Entre l'affaire de La Petite Porte, de Kimitri, le fiasco de la crèche d'Y-Parc, on a l'impression que JECOS a saboté durant des années l'offre en crèche et parascolaire comme pour organiser la pénurie. On ne peut en tout cas pas dire que JECOS ait brillé par sa capacité à planifier, ni que son aide a été d'un grand secours dans le secteur : au lieu d'envoyer parfois des bouées, c'est des boulets qui sont parfois arrivés.

Il est du coup particulièrement choquant d'avoir lu dans La Région du 31 mai, le Municipal de JECOS se défausser en évoquant comme justification les plaintes de parents, qui n'auraient jamais été remontées aux intéressés. Toutes les cantines ont des plaintes de parents, sitôt que les choux de Bruxelles sont au menu ou que des repas vegan sont imposés aux enfants par le règlement de la Ville, j'ai été le premier à m'en plaindre. Visiblement ces plaintes, à défaut d'être remontées, sont consignées des fois qu'elles pourraient avoir de l'utilité par la suite. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Au lieu d'avoir le courage d'annoncer les intentions de la Municipalité clairement quant à ce lieu, dont l'utilisation hybride était certes compliquée, peut-être vouées à l'échec, au lieu de faire acte de transparence, on utilise des méthodes détournées, on cache les choses, on avance masqué. Tout ceci n'honore pas notre Ville.

Mme Barbara RAO et M. David BRUGERON ont fait de l'excellent travail pendant 10 ans, ils ont été l'élastique du JECOS et à L'Impro et, aujourd'hui, on cherche à les salir en couvrant un amateurisme chronique dans la planification dont ils ne sont pas responsables. Certes, les places en UAPE sont importantes, mais le restaurant de L'Impro l'était aussi, c'est un lieu important pour le Conservatoire et pour tout un quartier et il est regrettable qu'on cherche à les salir pour cacher

une gestion à l'aveugle du secteur de l'enfance dans notre Ville.

J'interpelle la Municipalité pour avoir des réponses aux questions suivantes :

Quand est-ce qu'il a été décidé de transformer L'Impro uniquement en une UAPE et pourquoi les choses n'ont-elles pas été communiquées clairement ?

De quel type sont les plaintes des parents ? Et quels sont les chiffres des plaintes pour chaque cantine moyenne par place et par année ?

Est-il courant que ces plaintes ne soient pas remontées aux personnes qu'elles concernent ?

Merci.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Alors effectivement, il faut déjà rappeler que le couple a résilié son bail en avril 2021, qu'après une longue réflexion, et probablement qu'elle a été trop longue, c'était de savoir finalement ce qu'on allait faire. Est-ce qu'on allait chercher un autre couple de restaurateurs ? Moyennant le fait qu'on s'est bien rendu compte que, depuis le début, malgré ce qu'on imaginait être une bonne idée, c'était compliqué. Parce qu'effectivement, il y avait les repas pour l'UAPE, il y avait de temps en temps le Conservatoire qui faisait des animations, on ne peut pas dire que ça ait été vraiment un restaurant de quartier, qui était en tout cas peu fréquenté. Dès lors, à la fin de l'année dernière, nous sommes allés avec l'OAJE, donc l'Office d'Accueil de Jour des Enfants, pour voir dans quelle mesure on pouvait agrandir les locaux de l'UAPE, ce qui nous a été répondu positivement et de là, nous avons réfléchi au meilleur moyen d'agrandir l'UAPE, ça veut dire d'utiliser finalement complètement la salle qui donnait sur la Thièle et, dans ce cadre-là, il nous paraissait effectivement, comme pour les autres UAPE, plus facile de travailler avec un service traiteur, c'est-à-dire avec une cuisine de régénération.

C'est au 1<sup>er</sup> juin que la Municipalité a choisi le fournisseur des repas et c'est là que nous avons informé le couple BUGERON – RAO qui, je le rappelle une fois de plus, avait résilié son bail. Ils sont revenus après en disant mais est-ce qu'on ne pourrait pas engager M. RAO comme cuisinier, c'était, lorsque j'ai commencé en 2009 on avait encore un cuisinier, mais ensuite on a toujours travaillé avec des services traiteurs et des cuisines de régénération.

Au niveau des plaintes, alors on ne tient pas forcément de statistiques parce qu'il y a cantine, il y a UAPE et il y a APEMS. Généralement, dans les UAPE, les parents amènent leurs enfants le matin, viennent les rechercher en fin de journée et c'est souvent là qu'il y a une discussion entre la responsable du site et les parents dont les enfants se seraient plaints d'une qualité, des repas froids, trois fois la même viande en une semaine... On a toujours demandé aux responsables de ces sites de demander aux parents d'écrire et les seuls écrits que nous avons reçus sont tous des écrits en lien avec la cuisine de L'Impro. Nous leur avons aussi donné pour une année le marché de l'UAPE de la Croquette et, là aussi, nous avons eu des plaintes. Ce qui nous a amené à cette réflexion pour travailler avec deux autres services traiteurs et puis, d'autant plus, qu'on n'avait pas effectivement la possibilité d'engager du personnel supplémentaire, le plan des postes pour 2023 étant terminé.

C'est vrai qu'au départ, ce qui paraissait être une bonne idée probablement a été une... ouais peut-être une improvisation, comme vous le dites, par contre on a essayé de tenir compte des demandes des locataires. C'est-à-dire que, pendant une année, on leur a donné l'UAPE de la Croquette en plus, quand nous avons augmenté le temps d'utilisation de la salle qui donne sur la Thièle, nous avons recalculé le loyer à la baisse pour tenir compte effectivement de cet inconvénient. Il y avait aussi une demande pour faire un mur anti-bruit entre, je dirais la terrasse de l'impro et la cour de l'UAPE, ce qui me paraissait un petit peu exagéré, j'entends, ça nous paraissait un petit peu compliqué.

Donc voilà, la plupart des plaintes sont malgré tout remontées, on a réagi et on a pris régulièrement

contact avec Mme RAO et M. BRUGERON pour leur expliquer qu'on avait ces plaintes et qu'on n'était pas satisfaits, mais une fois de plus du moment qu'ils avaient résilié le bail et ben notre réflexion a été de se dire si on peut augmenter le nombre de places d'UAPE et tout à l'heure, on nous disait qu'il manquait de places, ça nous paraissait effectivement aussi un endroit idéal et ce qui nous permettait d'accueillir plus d'enfants.

Voilà ce que je peux dire dans cette situation qui est effectivement malheureuse, je l'entends volontiers de la part du couple, peut-être que notre réflexion de départ aurait dû être un peu plus... un peu mieux menée et peut-être qu'on aurait évité d'arriver à la situation dans laquelle on est arrivés, mais c'est vrai qu'on s'est rendu compte assez vite que c'était compliqué d'avoir à la fois une UAPE, à la fois effectivement le Conservatoire puis faire à la fois un restaurant de quartier sachant que le dernier restaurant de quartier qui était le Restaurant du Lac, si je ne me trompe pas, avait fermé lui aussi parce qu'il n'y avait pratiquement plus de clientèle. Donc voilà ce qui nous a amené, le 1<sup>er</sup> juin de cette année, à faire un appel de gré à gré puisque nous sommes en dessous, et bien en dessous, des marchés publics.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Merci M. le Municipal pour vos réponses, je pense que finalement cette structure de L'Impro datait d'il y a effectivement longtemps. Je pense qu'on est d'accord sur le fait qu'il y avait un problème structurel. Mais finalement, la chose que je voudrais faire quand même c'est que je voulais rendre hommage quand même à Mme Barbara RAO et M. David BRUGERON, ils ont beaucoup travaillé, ils ont bien travaillé et puis je leur souhaite bonne chance pour la suite de leur carrière. Voilà, merci.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

J'aimerais aussi remercier Mme RAO et M. BRUGERON. Je ne veux pas me lancer des fleurs, mais c'est mon ancien chef de service et moi-même qui avons proposé d'engager ces deux personnes-là lors de la mise au concours des restaurateurs de L'Impro, parce qu'on croyait à ce qu'ils nous proposaient. Alors peut-être qu'on aurait dû peut-être un peu moins y croire, malheureusement, mais voilà on voyait des jeunes motivés, c'est pour ça qu'on les a engagés à l'époque.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

23.8

**Une question de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ sur « Quelle réflexion pour un accès sans discriminations à la baignade et aux sports aquatiques ? »**

Alors oui merci pour cette discussion et prise en considération. Je regrette ces quelques bugs informatiques qui se résoudront avec le temps, mais du coup j'ai conscience également que la Municipalité n'a pas eu accès à ce texte et n'aura probablement pas de réponse à donner ce soir. Je me réjouis que sa réponse nous parvienne le mois prochain et je vais faire rapidement pour vous présenter ces questions.

Je souhaitais m'enquérir du statut actuel du règlement des piscines d'Yverdon-les-Bains. En 2014, un débat a eu lieu dans notre Commune menant à l'interdiction du port du maillot de bain de type burkini alors que dans d'autres villes en Suisse, comme à Neuchâtel, ce type de maillot de bain est autorisé. L'argument sanitaire revient régulièrement dans ce débat, mais aucune étude claire ni aucun mot d'ordre politique n'a été défini, ni aucun mot d'ordre scientifique non plus. Pour M. Patrick POLLICINO qui était chef du Service des sports de la ville de Neuchâtel en 2016 : le vêtement doit être en matière synthétique, exclusivement destiné à la baignade, près du corps et découvert au niveau du visage. Il cite qu'une personne qui porte un slip sous son maillot sali davantage l'eau qu'une personne en burkini. Donc sur la base de cette définition, ce n'est pas cet argument sanitaire qui justifie les raisons de l'interdire.

D'autre part, un arrêt du Tribunal fédéral de 2013, donc plus haute instance juridique en Suisse, préconise d'autoriser ce vêtement pour favoriser l'intégration de toutes et tous dans les cours de



natation. C'est bien d'un choix de société qu'il s'agit et nous pouvons, je crois, choisir une Ville qui permette à toutes et tous de déterminer une manière de s'habiller qui conviennent pour se baigner dans le respect de l'hygiène. C'est une politique féministe en outre de donner le choix à toutes les femmes et à tout le monde la possibilité de déterminer de l'usage de son corps, de ses vêtements et de son maillot de bain en respectant l'hygiène.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. Alors que les mœurs évoluent, que des villes comme Grenoble en France et Neuchâtel ainsi que d'autres villes et communes en Suisse l'autorise, est-il prévu de renouveler le règlement des piscines afin de donner à toute personne en maillot de bain un accès aux piscines et revenir sur l'interdiction du burkini proclamée par ce Conseil en 2014 ?
2. Est-il prévu de mettre fin à l'interdiction du topless pour les corps genrés au féminin ? Je ne comprends pas non plus que nos politiques communales autorisent certains corps à se baigner à torse nu et l'interdisent à d'autres. Il n'existe pas, à ma connaissance, de loi naturelle qui définirait les organes de la poitrine féminine comme un organe impudique. Homme, femme et non binaire, nos corps doivent être tous égaux face à la baignade.
3. Qu'en est-il de l'accès aux plages et qu'est-il prévu pour appliquer ces questionnements autour de la baignade et de l'inclusivité à la politique de fréquentation de nos plages publiques ?

Merci beaucoup.

**M. le Président Roland VILLARD :**

La Municipalité a-t-elle une réponse à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Municipal Christian WEILER :**

Effectivement, une fois la question vient, une fois la question ne vient pas, c'est un petit peu compliqué de suivre. On avait commencé une première réponse et je vais vous donner la réponse en l'état actuel, puisqu'effectivement, c'est un point qui sera revu dans le cas de la réactualisation de ces règlements, dans le cas de la Commission des sports qui se réunira prochainement, c'est un point qui sera soulevé.

Je tiens d'ailleurs à relever que nous avons commencé déjà un recueil de ce qui était autorisé ou pas dans certaines piscines et des piscines sont revenues aussi en arrière par rapport à certaines dispositions que vous avez relevé, donc on fera un état des lieux des autres piscines, un état de la situation et on essayera d'établir le règlement le plus acceptable possible pour la majorité des membres de la Commission. Je vous donnerai donc des nouvelles dès que la Commission aura siégé, probablement sur l'année prochaine.

**Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :**

Merci M. le Municipal, je me réjouis de connaître les décisions de cette Commission et qu'elle prenne en compte les débats actuels qui se sont passés dans nos communes de Suisse, merci.

**24. NOUVELLES  
INTERPELLATIONS,  
SIMPLES QUESTIONS  
ET VŒUX**

**24.1**

---

**Une interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI et de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY « Pour un plan de Solidarité et de Sobriété énergétique ».**

**M. le Président Roland VILLARD :**

M. le Conseiller Julien WICKI et Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. le Conseiller Julien WICKI vous avez la parole.

Effectivement, puisque c'est un dépôt à deux, on se permettra de faire une lecture à deux voix et je vous propose de commencer. Donc notre interpellation s'appelle « Pour un plan de Solidarité et de Sobriété énergétique ». En avril dernier, le groupe socialiste déposait une interpellation urgente concernant l'augmentation très forte du prix du gaz annoncée par la Ville. En mai, notre Conseil a voté une résolution qui demandait, notamment, à la Municipalité de venir avec des solutions pour soulager le porte-monnaie d'une population touchée de plein fouet par l'inflation si les prix du gaz restaient à un haut niveau quand les radiateurs se remettraient en route. Six mois plus tard, l'augmentation des matières premières n'a pas fléchi. Désormais, l'ASLOCA estime que les logements mal isolés risquent de voir leurs charges augmenter de CHF 1'200.- par année, qu'ils se chauffent au mazout ou au gaz.

Sans soutien cet hiver, des personnes devront peut-être choisir entre se chauffer ou payer leur loyer. L'électricité suit aujourd'hui le même chemin : la Municipalité annonce un prélèvement de CHF 2'000'000.- pour limiter la hausse des prix, cependant celle-ci représentera toujours une hausse de 45% sur la facture d'électricité des Yverdonnois-es, soit en moyenne plus de 1'200.- par année. Et je vous propose de passer la parole à Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

La population ne doit pas supporter la crise qu'elle n'a pas causée et nous devons soutenir les plus précaires dans cette situation. Pour cela, il faudrait, d'un côté, soutenir financièrement les personnes ne pouvant plus payer leur loyer ou leur énergie par un plan de solidarité énergétique, et d'un autre, élaborer un plan de sobriété énergétique pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, ciblant en priorité les activités les moins essentielles au bien-être collectif. Car nous ne pouvons demander à la population de réduire son utilisation d'énergie pour se chauffer, cuisiner et tout simplement vivre, quand des panneaux publicitaires sont allumés 24h/24, tout comme des vitrines de magasins ou que la Ville d'Yverdon refroidit la patinoire en été.

Parce que se chauffer ne doit pas devenir un luxe, nous avons le plaisir de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Que sait-elle de démarches fédérales ou cantonales visant à instaurer une forme « d'allocation énergétique » pour les faibles revenus et la classe moyenne ?
- La Municipalité réfléchit-elle à son propre dispositif, qui pourrait prendre la même forme que les mesures pour familles modestes actuellement en vigueur ? Si oui, de quelle manière et avec quel calendrier ? Si non, pour quelles raisons ?
- Est-ce que la Municipalité s'engage à ne pas mettre en demeure les locataires des bâtiments communaux si ceux-ci ne seraient pas en mesure de payer leurs factures et à intervenir auprès de la FYL pour qu'elle fasse de même ?
- Quelle est la stratégie de la Ville en cas de rupture d'approvisionnement en énergie pour répondre aux besoins de la population sans nuire au climat ?
- Ciblez-vous des utilisations d'énergie qui pourraient faire l'objet de mesures de sobriété, en mettant en priorité les dépenses énergétiques non essentielles n'ayant pas de répercussion sur les personnes les plus précaires, pour cet hiver ainsi que sur le plus long terme ?

Merci beaucoup.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

On va faire comme vous, Mme et M. le Conseiller, on va répondre en deux parties. Je vais prendre les trois premières questions qui sont posées par l'interpellation et mon collègue M. le Municipal

Benoist GUILLARD prendra les questions 4 et 5.

D'abord, pour replacer un contexte. On se trouve dans cette fin d'année dans un contexte inflationniste qui est certes dû aux énergies, mais pas seulement et qui ne touche en tout cas pas uniquement le domaine énergétique, puisqu'on sait que dans les coûts des matières premières, notamment le coût des transports, c'est fortement lié aux énergies, mais également dans le domaine des assurances maladie. On s'attend à des hausses de charges relativement importantes et donc c'est dans ce contexte inflationniste général qu'il faut voir finalement la réponse de la collectivité par rapport à toutes ces choses.

L'interpellation est très ciblée sur la problématique énergétique, mais la problématique énergétique évidemment n'épuise pas l'ensemble des choses qu'on peut dire à ce niveau. Maintenant, une fois qu'on a posé ce cadre-là pour rendre des réponses un peu plus précises à vos différentes questions.

La première : que sait-elle de la démarche fédérale ou cantonale visant à former une forme d'allocation énergétique pour les faibles revenus et la classe moyenne ? Alors, la Ville, elle ne sait rien de direct, à cette heure et en ce moment. Il y a des projets divers au niveau cantonal, notamment, qui sont pendant au Grand Conseil, qui pourraient être discutés dans le cadre de l'adoption du budget du Canton de Vaud pour l'année prochaine, mais qui, pour l'instant, sont encore à l'état de projet et en tout cas, pas à l'état de projet qui sont défendus par le Conseil d'État. Ceci dit, on rappellera évidemment qu'au niveau cantonal, toute une série de prestations sociales sont indexées au coût de la vie, c'est notamment le cas, évidemment, dans le cadre de l'assurance maladie, du bouclier LAMAL, le fameux bouclier des 10% et des différents subsides LAMAL, qui sont adaptés en fonction de la hausse des coûts. Un coût d'ailleurs relativement important pour la collectivité. C'est aussi le cas, sauf erreur, des prestations complémentaires.

Du côté fédéral, c'est la bouteille à l'encre, pour l'instant rien ne bouge on n'a pas encore vu quelque chose venir à ce niveau-là. Vous aurez lu dans la presse aujourd'hui notamment, que le Conseil fédéral se pose beaucoup de questions quant à l'indexation des rentes AVS pour l'année prochaine, donc l'indexation sur le taux d'inflation. Pour l'instant, comme je l'ai dit, pas grand-chose de tangible.

Ce qui me fait venir maintenant sur votre deuxième question. La Municipalité réfléchit-elle à son propre dispositif qui pourrait prendre la même forme que les mesures pour familles modestes, actuellement en vigueur ? A. si oui, de quelle manière et avec quel calendrier et B. sinon pour quelle raison ? Alors d'abord, et là en préambule, il faut vraiment se poser certaines questions. Premièrement, est-ce que c'est bel et bien au niveau de la collectivité, au niveau institutionnel le plus faible financièrement, à savoir la Commune, de devoir pallier finalement le défaut d'action des niveaux institutionnels supérieurs qu'ils soient au niveau cantonal ou fédéral ? C'est une question qu'il faut vraiment se poser. Il faut d'autant plus se la poser, nous semble-t-il, qu'évidemment le poids à porter de mesure sociale, d'accompagnement aux populations défavorisées, s'il devait se limiter au niveau communal, serait porté de manière disproportionnée par les communes qui accueillent les populations... la plus forte proportion de population à risque et qui sont en même temps celles qui ont le plus de difficultés financières. Et donc là, je dirais en préambule, on se retrouve dans une situation où, si c'est à nous de pallier ce que le niveau cantonal et le niveau fédéral ne venaient à ne pas faire dans ce domaine-là, et bien on serait certainement dans une mesure très inégalitaire par rapport à d'autres collectivités publiques dont les populations sont peut-être moins directement touchées par ce phénomène. Ça c'est pour fixer le cadre, on est un peu inquiet, on va dire on est inquiet parce qu'on se rend bien compte évidemment que la gestion de la précarité elle tombe d'abord sur les collectivités locales et donc si elles sont laissées à elles-mêmes dans la gestion de cette précarité à venir, si vraiment la situation dérape, et bien évidemment on va avoir quelques problèmes.

Ceci étant, il a été dit dans le projet de budget qui vous parviendra d'ici un mois, nous avons consacré CHF 2'000'000.- à la réduction de la facture d'électricité, une réduction qui correspond à environ CHF 0.25 et qui concerne l'ensemble de la population yverdonnoise, ainsi que l'écrasante majorité des entreprises. Pourquoi cette mesure-là ? Parce qu'elle nous semble correspondre, au

moins dans l'esprit, à la résolution qui avait été prise par ce Conseil communal au mois de mai d'essayer de trouver quelque chose de relativement large spectre pour défendre ça. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Mme la Conseillère, c'est une mesure qui évidemment réduit quelque peu la pression, mais qui ne n'efface évidemment pas du tout la hausse très forte que nous subissons dans ce domaine-là. Dans ce projet de budget aussi, nous avons fortement augmenté la contribution, ou en tout cas l'enveloppe, qui sera mise à disposition des associations, qui sont les associations de premier recours et qui sont au contact direct de la précarité yverdonnoise. Pourquoi nous faisons ça dès maintenant ? Pour permettre à ces associations et surtout à la Commune si on se rends compte que quelque chose se passe au niveau de, je dirais, des dispositifs d'urgence, de pouvoir immédiatement engager des sommes supplémentaires qui permettent pendant que la Ville réfléchit à un dispositif plus large, en tout cas de pallier disons à une situation d'urgence immédiate.

Dans un autre domaine, la Commune par exemple est tenue, de par son statut du personnel, d'indexer intégralement la hausse du renchérissement donc, pour le personnel communal, la hausse du renchérissement sera compensée en 2023, ça ne répond pas directement à votre question, mais ça montre que toute une série de mesures sont prises et vont être prises dans ce cadre et qui sont déjà prévues et dont on sait qu'elles seront déjà mises en place. Nous ne nous interdisons évidemment rien ensuite en termes de dispositif d'urgence comme on l'a fait d'ailleurs au moment de la crise du Covid, mais pour pallier évidemment des arrêts de la machine économique, la Municipalité est venue avec des dispositifs d'urgence et à investir des sommes relativement importantes, mais elle l'a fait effectivement dans ce cadre-là, nous ne nous interdisons pas d'intervenir si le besoin s'en fait sentir par ce biais-là. Pour l'instant c'est pas déjà acté, si ce n'est que si on a appris une chose ces trois dernières années, c'est à être flexible et à s'adapter à des situations qui évoluent extrêmement rapidement et donc, si le besoin vient à se faire sentir et notamment si ces fameux signaux d'alarme que dans le Service de jeunesse et de la cohésion sociale, que les différentes associations qui sont actives dans le domaine nous remontent des informations comme quoi une situation vraiment grave est en train de se développer, et bien nous n'hésiterons pas évidemment à venir devant vous avec des dispositifs d'urgence, avec des préavis d'urgence, vous en avez déjà un qui vous parvient. Je vous le dis déjà, ce ne sera probablement pas le dernier, on va vivre de ce point de vue-là un automne et un hiver relativement actif et donc nous ne nous interdisons absolument pas des mesures qui pourraient être effectivement des bons à la population, mais qui surtout en termes de mécanisme seront un peu du même type que ceux qu'on a connu il y a deux ans lorsqu'on a géré le Covid, voilà.

Pour la question 3 : Est-ce que la Municipalité s'engage à ne pas mettre en demeure les locataires des bâtiments communaux si ceux-ci ne sont pas en mesure de payer leur facture et intervenir auprès de la FYL pour qu'elle fasse de même ? Alors, la Municipalité, comme je viens de le dire, elle s'engagera d'une manière qu'elle jugera appropriée afin de répondre aux besoins de la population précaire en l'assistant notamment, évidemment en mettant toutes ces ressources à disposition de ces personnes pour leur permettre finalement d'accéder à toutes les aides dont elles ont déjà besoin. On sait que c'est quelque chose d'important et dans ce cadre évidemment la Municipalité, confrontée aux besoins, ne s'interdira aucune mesure, mais est-ce qu'elle s'engage aujourd'hui ? Elle l'envisage, pour reprendre un terme qu'on entendra un peu plus tard, elle l'envisage. Je rappelle d'ailleurs qu'elle avait agi de cette manière-là par rapport à certains de ces locataires pendant le Covid en suspendant effectivement le versement des loyers lors des périodes de fermeture dans le cadre de son domaine, donc on voit que la Municipalité a déjà eu pris ce type de mesures, elle ne s'interdit évidemment pas de les reprendre à l'avenir si cela devient nécessaire, mais elle ne va pas s'engager aujourd'hui déjà à le faire aujourd'hui. Par contre, elle l'envisage oui.

Et voilà pour les trois premières questions et puis pour les questions 4 et 5 je propose, M. le Président, de passer le relais à mon collègue à M. le Municipal Benoit GUILLARD.

**M. le Municipal Benoit GUILLARD :**

Une réponse à deux voix, comme la question à deux voix. Nous nous inquiétons pour la situation sociale, mais également pour la situation d'approvisionnement. Donc à la quatrième question : quelle est la stratégie la Ville en cas de rupture d'approvisionnement en énergie pour répondre aux

besoins de la population sans nuire au climat ? Dans un premier temps, comme je l'ai dit, nous avons mis en place une cellule de crise. Tous les services de la Ville vont être amenés à identifier les enjeux et les risques liés à une potentielle pénurie de gaz et d'électricité durant cet hiver. Ils pourront ainsi présenter, d'ici fin novembre, des décisions à prendre dans la gestion de la pénurie énergétique tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel.

De plus, des mesures concrètes en terme d'économie d'énergie au sein de l'administration seront également définies. Vous avez reçu, je vous l'ai dit, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, un préavis urgent sur le fonctionnement en cas de délestage des fonctions vitales de la Ville : l'épuration, pour des raisons sanitaires, la police et les pompiers, pour des raisons de sécurité évidentes, le Service des énergies lui-même et l'informatique de la Ville. Le dispositif prévu par ce qui est proposé dans le préavis permet de fonctionner sans génératrice, donc sans mazout, et nous espérons ainsi répondre à la question du climat.

Et pour conclure sur cette question, nous restons en lien avec les dispositifs pilotés par les autorités fédérales et cantonales, en particulier l'organisation en charge de gérer la pénurie d'électricité qui s'appelle OSTRAL et son pendant pour le gaz qui s'appelle l'OIC et nous allons également mettre en place un dispositif de communication visant à informer la population et les entreprises de l'état de la situation, du niveau d'alerte et des principales mesures en cas de pénurie de gaz ou d'électricité.

A la cinquième question : ciblez-vous des utilisations d'énergie qui pourraient faire l'objet de mesures de sobriété en mettant en priorité des dépenses énergétiques non essentielles, n'ayant pas de répercussion sur des personnes les plus précaires pour cet hiver ainsi que pour le plus long terme ? Donc, je vous le disais déjà, nous allons identifier le potentiel d'économie dans le cadre de l'administration et de tous les services publics associés. Il est tout à fait vrai que plus on a une consommation élevée, plus il y a éventuellement un potentiel d'économie, mais il faut également prendre en compte que les plus gros consommateurs sont des entreprises, des industriels, des artisans qui pourraient être très sévèrement affectés par des baisses de livraison d'énergie et donc il s'agit de trouver quelque chose d'équilibré de manière à ne pas affecter l'activité et, à travers elle, les salariés. La Confédération a publié un ensemble de mesures la semaine dernière, elles couvrent les ménages, mais elles couvrent également l'industrie et les services. Le Conseiller fédéral en charge de l'économie et celle en charge du DETEC ont tous les deux recommandé ces mesures et elles sont adaptées pour permettre de faire des économies. Il y a également des dispositifs qui pourraient peut-être prendre un petit peu plus de temps, avec des soutiens au niveau cantonal pour les PME.

Le retour que l'on a de l'économie locale, c'est que ces besoins d'économiser sont plutôt bien pris en compte. Tout simplement déjà parce que, comme les tarifs de l'électricité et du gaz ont bien augmenté, il y a réellement un plan à faire, à évoluer et à envisager des économies d'énergie, mais les entreprises souhaitent également agir de manière exemplaire et puis plutôt prévenir collectivement en agissant dans la dynamique nationale plutôt que de guérir ou de subir des coupes qui ne seraient pas contrôlables.

Il restera cependant certains comportements qui effectivement pourront heurter notre population : des éclairages très lumineux, des consommations d'énergie qui seront disons un petit peu luxuriante, mais dans cette phase de la préparation de l'hiver, on est encore en été, nous favorisons plutôt la communication, l'information, le conseil, tout en sachant qu'en cas de pénurie avérée dans des seuils plus élevés, des plans de gestion de la crise, le Conseil fédéral légiférerait par ordonnance et interdirait certains usages énergivores et je vous lis peut-être un extrait des informations de la Confédération : « la Confédération peut restreindre ou interdire l'utilisation de l'électricité. Tous les appareils, installations et sources de lumière non indispensables (éclairage de vitrines, de pubs ou de fait) doivent rester éteints. » Ceci dit, il précise également : « Bien que cette mesure ne permette d'économiser qu'un faible pourcentage d'électricité, elle a l'importance capitale sur plan psychologique pour préparer la population tout entière à la discipline requise. Ainsi, tout un chacun comprendra que le pays affronte une situation exceptionnelle. »

Avec ces deux réponses, j'espère, Mme la Conseillère, M. le Conseiller, avoir répondu à vos

questions.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

M. le Syndic pose effectivement une question essentielle : faut-il intervenir au niveau institutionnel le plus faible financièrement parlant pour pallier l'absence d'action ? Je dirais moi plutôt le manque de solidarité au niveau cantonal ou national, et bien si l'urgence sociale s'aggrave, si les expulsions menacent, le groupe socialiste juge que nous devons répondre, nous au moins, présents et, à cet égard, je suis très rassuré d'entendre la Municipalité être prête à prendre ses responsabilités, à son niveau et avec ses moyens, si la situation l'exige et je remercie la Municipalité pour ses réponses.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Merci beaucoup Messieurs les Municipaux pour vos réponses. Je me réjouis également de voir ce que vous envisagerez par la suite et sur le long terme sur la question des tarifs, de mise en demeure et les autres questions mentionnées.

Ensuite, effectivement je note que, du coup, vous ne reprenez pas mal des directives de la Confédération. Je pense qu'aussi par la suite ça pourrait être intéressant de réfléchir à des mesures sur le long terme et non toujours réfléchir dans l'urgence parce que je pense - bien que c'était difficile à prévoir - mais je pense que ce type de manque d'énergie et aussi au vu de l'urgence climatique, se reproduiront bien sûr chaque année. Merci beaucoup.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je me souviens qu'il y a quelques années, quand on a fait le débat sur le chauffage à distance qui a... le dernier chauffage à distance qu'on a fait, celui qui devra prochainement être alimenté au bois. On avait parlé du chauffage à bois qui va se faire et moi j'avais sollicité plusieurs fois l'idée qu'on fasse de la cogénération. C'est-à-dire qu'on envisage une production avec ce bois, comme ça se fait d'ailleurs dans le projet de la Romande énergie je crois de Puidoux, de faire de l'électricité et de la chaleur et il me semble que vu ce qui se passe maintenant et que la station n'est pas encore construite, peut-être qu'il ne serait peut-être pas bête de repenser à ce que j'avais suggéré plusieurs fois à l'époque.

Parce qu'en hiver ce n'est pas des panneaux solaires qui vont nous régler les pénuries, puisque les panneaux solaires produisent l'été où on a déjà trop d'électricité, où on doit exporter, sinon ça passe par-dessus les barrages, mais par contre on a des besoins cruciaux en hiver surtout depuis qu'on a fermé Mühlberg et si la Ville voulait produire un peu d'électricité l'hiver en plus de la chaleur, je pense que l'idée aujourd'hui vaudrait la peine d'être étudiée. Voilà ce que je voulais demander à M. le Syndic.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

24.2

**Une interpellation de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ « Pour que Yverdon-les-Bains s'engage en tant que commune actionnaire chez Gaznat, à s'opposer au forage des hydrocarbures dans le Léman ».**

**M. le Président Roland VILLARD :**

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ vous avez la parole.

En ces temps de prévisions de pénurie d'énergie pour l'hiver, on entend sonner divers sons de

cloches. Nous avons mis en avant au niveau cantonal avec Ensemble à gauche, avec Solidarité Écologie, Les Verts, les socialistes, qu'il faut nous pencher en faveur de sobriété énergétique qui vise les secteurs les moins essentiels, comme les vitrines des magasins la nuit, les publicités lumineuses, les piscines chauffées privées, pour économiser l'énergie au niveau de la Commune et que cela puisse s'équilibrer et ne retombe pas sur les individus, pour que se chauffer ne devienne pas un luxe.

L'alliance vaudoise quant à elle, divisée soit dit en passant dans notre Commune, pardon pour la boutade, a mis en avant l'idée assez démesurée de revenir sur une interdiction de forer des hydrocarbures dans le Léman. Ça figure dans un communiqué de presse de cette alliance et du PLR dans une résolution votée au Grand Conseil qui a affirmé cette intention. Et le 24 juin 2022, le président de Gaznat M. Philippe PETITPIERRE a dit avoir été contacté par des politiciens pour relancer un projet d'extraction de gaz à Noville, alors qu'il avait jusque-là entamé des démarches pour se séparer du gaz et se pencher vers la géothermie profonde. Donc, ce retour en arrière est irresponsable.

Il y a bien des raisons à interdire cette extraction qui a été votée en 2018 par le Grand Conseil. Forer des hydrocarbures est dangereux au niveau des pollutions chimiques des eaux du Léman, mais c'est surtout une source d'extraction fossile qui émet du CO<sub>2</sub> et du méthane, deux gaz à effet de serre très néfastes en matière de climat. Le gaz, qu'il soit de schiste ou naturel, ce dont on n'est pas certain dans les eaux du Léman, mais dans tous les cas est une énergie fossile qui émet du CO<sub>2</sub>, à l'heure où toutes les limites environnementales exigent qu'on mette fin à l'exploitation de ces sources-là d'énergies fossiles.

Il est évident par ailleurs que cette proposition ne va pas assurer l'approvisionnement en énergie pour cet hiver et qu'il s'agit du coup d'une manœuvre démagogique en mode poudre de perlimpinpin. Et puis, comme je l'ai dit avant, Gaznat avait annoncé étudier les possibilités de géothermie profonde à Noville : une énergie qui n'émet pas de CO<sub>2</sub>. On ne peut pas se rallier à ce retour dans le passé.

Donc vous allez me demander pourquoi je parle de l'autre bout de l'autre lac de notre Canton ? Et bien, en tant que commune actionnaire de Gaznat et Petrosvibri, qui est une filiale de Gaznat conçue pour l'exploitation du gaz, notre Commune d'Yverdon-les-Bains peut faire quelque chose. En cohérence avec son engagement dans le Plan Climat et pour l'urgence climatique, notre Commune doit s'engager contre le forage d'hydrocarbures qui prolonge la logique insoutenable à long terme qu'est la dépendance aux énergies fossiles qui, par ailleurs, ne sauvera même pas les meubles à court terme car 5 à 7 ans est le temps estimé pour parvenir à utiliser le gaz si on lançait dès aujourd'hui finalement les étapes d'extraction à Noville.

Alors qu'on a bien d'autres solutions réalistes comme la géothermie, les économies d'énergie, l'assainissement des bâtiments, l'optimisation du photovoltaïque et d'autres énergies renouvelables, ce n'est pas le moment de faire ce retour en arrière qui est vraiment une entrave à la transition énergétique que l'on souhaite. Que compte faire la Municipalité pour s'opposer au sein de Gaznat en tant que commune actionnaire à ces projets d'extraction d'hydrocarbures qui sont contraires à nos engagements de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ?

#### **M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

En préambule, je dois rappeler que la Commune d'Yverdon-les-Bains ne siège pas au Conseil d'Administration de Gaznat ni de Petrosvibri, et qu'elle n'est d'ailleurs actionnaire que de Gaznat SA, pas de Petrosvibri SA, la société qui porte le projet d'exploration à Noville.

La recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire vaudois sont interdites par la Loi cantonale sur les Ressources Naturelles du Sous-Sol depuis 2018. On parle donc de réactiver un projet qui serait illégal, en l'état actuel de la législation.

A imaginer que cette législation éventuellement change un jour, le développement de ce projet prendrait de nombreuses années. Selon les informations de Petrosvibri, il s'agirait de « gaz serré »,

« tight gas » en anglais, donc du gaz dans les couches du carbonifère et dans les roches percées du type de grès serrés qui, sans être de même nature que du gaz de schiste (« shale gas » en anglais), nécessiterait cependant des techniques d'extraction non-conventionnelles telles que stimulation ou fracturation hydraulique. Il est évident que l'éventuelle autorisation de ces techniques demanderait des études approfondies sur l'impact sur des ressources naturelles telles que le Rhône, le Léman et les nappes phréatiques qui pourraient souffrir des pollutions, le biotope unique de la réserve des Grangettes, ou encore sur les infrastructures publiques et les bâtiments de nombreux propriétaires qui pourraient souffrir des vibrations causées par la technique d'extraction.

Pour envisager ce scénario de politique-fiction, on peut regarder la vitesse et la durée des procédures pour autoriser des productions d'énergie bien moins impactantes pour l'environnement et les riverains : je veux parler des éoliennes. Je vous rappelle que le projet éolien dans lequel la commune a des parts au Mollendruz est en gestation depuis 2009, a fait l'objet de milliers de pages d'études pour protéger non seulement la biodiversité mais aussi les voisins du parc de nuisances qui, vous le reconnaîtrez, sont très largement inférieures à celles d'un forage gazier, et que son plan d'affectation est toujours pendant aujourd'hui devant le Tribunal Fédéral. Même en accélérant considérablement les procédures, à moins de fouler au pied les intérêts légitimes et les droits constitutionnels des parties concernées, ce n'est pas pour cet hiver ni probablement les 5 à 10 hivers suivants que l'on pourrait s'appuyer sur ce gaz.

Le volume de gaz estimé dans la couche « Chablais » du forage s'élève à environ à 15 ans de la consommation annuelle de la Suisse. C'est donc autant de carbone capté dans le sous-sol depuis des millénaires qui finirait définitivement en CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, une de ces « bombes carbone » dont l'exploitation générerait des quantités massives de gaz à effet de serre. Une fois les investissements réalisés, il serait extrêmement difficile d'arrêter l'exploitation et de stopper cette extraction suicidaire.

Au lieu d'employer tant d'argent, de temps et de risques à développer un forage néfaste pour le climat, nous devons plutôt concentrer nos efforts dans de vraies solutions de long terme pour substituer les énergies fossiles : la réduction de la consommation par l'isolation des bâtiments, le remplacement du chauffage à gaz par les pompes à chaleur, le bois et les déchets, le chauffage à distance, la géothermie, la substitution du gaz fossile par du biogaz et l'introduction progressive d'hydrogène vert. La faïtière de l'industrie du gaz, l'ASIG, a d'ailleurs validé en juin une stratégie qui vise la décarbonation de la filière gaz par étapes d'ici 2050, en misant sur le biogaz, le biométhane synthétique et l'hydrogène vert.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité est opposée à la poursuite de ce projet d'extraction d'hydrocarbure, et interviendra dans ce sens, dans le cadre de l'exercice de ses droits comme actionnaire de Gaznat.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Je m'excuse, c'est une erreur. C'était une demande d'avant. Merci beaucoup.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

J'aimerais d'abord rappeler que la stratégie énergétique 2050, que la plupart d'entre vous ont accepté, impliquait des centrales à gaz pour l'hiver pour remplacer le nucléaire puisqu'il n'existe aucune énergie renouvelable qui produisent la chaleur et l'électricité nécessaire en hiver. C'était aussi ce qu'implique le plan solaire de M. Roger NORDMANN qui, malgré ses projections extrêmement optimistes et ses hypothèses, n'arrive pas à faire un modèle qui colle sans des centrales à gaz en hiver. Vous avez voté et aujourd'hui vous voudriez que le gaz soit importé.

Alors importer le gaz plutôt qu'extraire du gaz local, c'est un soutien direct au gaz qatari, au gaz de schiste américain, au gaz d'Algérie, au charbon allemand et même au gaz russe. Bah oui, parce qu'en fait ce qui se passe depuis que le gaz russe ne vient plus en Europe, c'est qu'il part en Chine, il est transformé en NLG, il traverse la planète dans des bateaux, des immenses NLG trading, et



qui arrivent sur des terminaux et qui reviennent remplir, en ayant triplé de prix, vos réserves de gaz. Et la Chine fait encore de confortables bénéfices, vu qu'elle qui n'était pas productrice d'énergie fossile, exportatrice, du coup maintenant elle se fait beaucoup d'argent aussi là-dessus.

Donc le seul gaz moral qu'on puisse exploiter, si tant est que c'est un mal nécessaire si on veut sortir du nucléaire, c'est du gaz suisse et c'est du gaz qu'on puisse consommer en attendant que peut-être qu'on change d'avis et qu'on comprenne, comme le dit le GIEC, que les centrales nucléaires sont indispensables pour produire la chaleur et l'électricité qui nous servent en hiver. Elles sont le seul moyen, en association avec les renouvelables, pour pouvoir vraiment sortir des énergies fossiles et aussi des réacteurs à neutrons rapides nous permettront de réduire nos déchets nucléaires puisqu'ils permettent d'utiliser, de retransformer en énergie les déchets nucléaires et ça c'est les réacteurs de demain. La Chine d'ailleurs ne s'est pas trompée, ils misent sur plus de 40% du parc en neutrons rapides dans la deuxième partie du siècle.

Donc aujourd'hui, si on veut éviter d'émettre du méthane, déjà il faut éviter transporter le gaz loin, parce que le gaz fuit plus on le transporte plus loin, et aujourd'hui on a du gaz qui fait le tour du monde et on a du gaz qui est très cher et aujourd'hui, les consommateurs, c'était l'interpellation précédente, c'est le prix, le coût, qu'il en devient pour les consommateurs. Et bien aujourd'hui, il est hors de prix et si en plus on refuse de laisser du gaz qu'on a sous nos pieds ça n'a pas de sens.

À l'UDC nous sommes pour consommer local. Si le gaz, on doit en consommer pour l'instant, autant qu'il soit local, pour la même raison qu'on s'oppose à l'initiative anti-éleveur du 25 septembre qu'aura pour conséquence d'augmenter notre dépendance aux importations de viande. Nous sommes opposés à ce qu'on....

**M. le Président Roland VILLARD :**

Si vous pouviez rester sur le sujet du gaz s'il vous plaît.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Justement, nous sommes opposés à ce qu'on favorise le gaz de schiste du bout du monde plutôt que le gaz suisse. Dans un cas comme dans l'autre, la gauche ne nous suggère pas des mesures plus écologiques, mais moins. C'est une politique de l'autruche, on délocalise les problèmes au bout du monde pour se donner bonne conscience. Comment d'ailleurs alimenterons-nous les chauffages à distance qu'on a dans cette ville ? Précédemment, nous avons entendu la cheffe de groupe des Vert-e-s et Solidaires nous dire qu'elle invitait la Municipalité à être vigilante sur les engagements qui se prétendraient plus verts qu'ils le sont. Et bien, c'est exactement ce qui se passe avec ce postulat, cette interpellation. Elle se prétend verte, elle ne l'est pas du tout.

Voilà et dernier aspect, je voulais vous dire qu'une des choses cruciales qu'on a aujourd'hui, c'est le besoin de stockage de gaz, on a des stockages qu'en Europe, et les meilleurs stockages c'est les réservoirs de gaz déplétés et si on exploite notre gaz et bien on aura du stockage en Suisse aussi disponible voilà. Merci.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Le groupe PLR a pris connaissance, ma foi tardivement, de ce texte, mais quand même deux-trois considérations. Tout d'abord, notre groupe s'inscrit en faux sur certaines affirmations de notre collègue Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ.

En fait, aujourd'hui, d'exclure d'office toute recherche de gaz en provenance de notre propre territoire serait tout bonnement irresponsable, c'est ça qui serait irresponsable. Alors, Mme la Conseillère, nous sommes en tout cas d'accord sur un point : un point, c'est l'accélération de la transition énergétique dont je suis également partisan. Mais il faudrait peut-être commencer par cesser, et là je m'adresse à certaines organisations environnementales, cesser de s'opposer systématiquement à l'implantation d'éoliennes. Ça c'est peut-être un des points de départ où il

faudrait reconsidérer un petit peu vos positions.

Voilà, sur ce je ne vais pas faire plus long, simplement je dirais que groupe PLR s'opposera, si tant est que vous la déposiez, à votre résolution.

#### *Dépôt résolution*

#### **Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :**

Alors tout d'abord merci M. le Municipal pour vos explications autour des questions énergétiques et sur les raisons qui fondent l'opposition de la Municipalité au projet de forer des énergies fossiles, enfin du gaz.

Je tiens à rappeler heureusement qu'un rapport de l'Académie suisse des sciences est sorti le 18 août 2022, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, qui assurait qu'il est possible d'avoir un approvisionnement énergétique sûr et neutre en CO2 d'ici 2050, sans nucléaire, une énergie dangereuse et inutile pour le climat et je peux vous prêter mon livre : « Le nucléaire n'est pas bon pour le climat » pour vous rassurer sur cette question. Nous avons suffisamment de potentiel en énergies renouvelables, selon ce rapport de l'Académie suisse des sciences.

Pour terminer, donc je souhaiterais effectivement, merci M. le Conseiller Maximilien BERNHARD d'avoir pris de l'avance sur ma résolution, proposer à notre Conseil communal d'affirmer son opposition au projet de forage d'énergies fossiles dans la volonté d'affirmer le fait qu'on veut s'affranchir de la dépendance aux énergies fossiles et donc d'inclure aussi une opposition à tout autre projet d'extraction d'énergie fossile et inviter la Municipalité à incarner cette position dans les entreprises où elle est actionnaire, siège à l'AG et non pas au Conseil d'administration en effet.

Donc, je vous propose la résolution suivante : dans le contexte de l'urgence climatique, le Conseil communal s'engage à s'opposer au projet de forage d'hydrocarbures ainsi qu'à tout autre projet d'extraction d'énergies fossiles émettant du CO2 dans l'atmosphère et invite la Municipalité à incarner cette opposition dans les entreprises comme Gaznat dans laquelle elle est actionnaire et possède des parts et à le communiquer.

#### *Discussion s/résolution*

#### **M. le Président Roland VILLARD :**

Nous sommes en présence d'une résolution. La discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-ci, bien que la discussion ait déjà bien commencé.

#### **M. le Conseiller Julien WICKI :**

Il y a quatre ans, toutes les forces politiques du Canton, de droite comme de gauche, se réjouissaient je cite : « du vote historique ou du compromis à la Vaudoise, qui avait permis d'inscrire l'interdiction de la recherche et du forage d'hydrocarbures dans notre loi cantonale sur les ressources naturelles ». Quatre ans après, les défenseurs de ces énergies nous disent que le monde a changé. C'est vrai, chaque mois le réchauffement climatique nous montre ses effets dévastateurs et ce n'est pas en regardant dans le rétroviseur que nous pourrions préparer l'avenir de nos enfants.

Connaissant l'état d'esprit constructif qui règne dans notre Conseil, je suis sûr que, ce soir, nous pourrions ensemble ressusciter le compromis à la Vaudoise qui avait permis de tourner la page du forage des hydrocarbures en invitant toutes et tous notre Municipalité à regarder vers un futur renouvelable et durable. C'est pourquoi, nous vous invitons à soutenir la résolution MARENDAZ. Je vous remercie.

#### **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors je vais rebondir un petit peu sur ce qui a été dit précédemment par Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ. L'Académie suisse des sciences est tout sauf une académie et tout sauf des sciences. C'est une association qui regroupe des sociétés de sciences humaines, il y a zéro scientifique, ce sont des sciences sociales et humaines, c'est des choses qui ne sont absolument

pas scientifiques.

Et ce qui est étonnant, c'est que des gens qui sont à la pointe de la climatophobie et qui, tout le temps, nous parle d'urgence ou comme ça, en viennent carrément à renier ce que dit le GIEC dans ses rapports, très clairement, qui montrent dans les projections que le nucléaire est indispensable si on veut sortir des énergies fossiles. C'est aussi ce que montrait la stratégie énergétique 2050 que vous avez votée, c'est aussi ce que montre le livre de M. Roger NORDMANN, c'est soit le gaz, soit le nucléaire, mais si on veut sortir des énergies fossiles sans nucléaires, ce n'est pas possible et les vrais scientifiques, qui font des modèles, montrent que physiquement on a un problème physiquement.

On attend peut-être qu'une énergie miracle, la poudre de fée clochette nous tombe du ciel pour produire sous nos latitudes la chaleur et l'électricité nécessaires l'hiver et pour l'instant ce n'est pas possible. Donc c'est soit qu'on va consommer du gaz et soit on va consommer rien, on aura froid et on vivra dans le noir. Voilà, mais il faut dire les choses, merci.

**Vote**

**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La résolution est acceptée par 39 oui, 24 non et 9 abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**24.3**

**Une question de M. le Conseiller Ervin SHEU pour plus de transports publics chez les écoliers.**

Je tiens à préciser d'emblée que j'avais posé cette question avant la dernière communication de la Municipalité incluant les anciens postulats. Lors de ces communications, j'ai découvert justement que le 2 février 2012, Mme la Conseillère Aline GYGAX avait proposé un postulat sur le même sujet. Je suis un petit peu étonné que ça a pris quand même 10 ans pour répondre à ce postulat. J'espère, c'est un vœu, que le prochain postulat pour le mois d'octobre n'attendra pas de nouveau 10 ans pour avoir une réponse. Donc, le sujet de ma question c'est concernant une mesure de la loi sur l'enseignement obligatoire concernant le transport des enfants de la maison à l'école via les transports publics, TRAVYS en question.

Au moment que j'avais posé la question, je pensais que c'était le premier facteur décidant pour cette mesure c'était l'éloignement qui était de 2,5 km en tenant compte du fait qu'Yverdon à un rayon général de 5 km, si on prend plus ou moins chaque point le plus éloigné du centre, ça ne ferait pas plus que 2,5 km ce qui amènerait à ce que pas beaucoup d'enfants puissent bénéficier de cela.

Lors de la communication municipale, j'ai découvert aussi qu'il y a aussi une loi qui serait à ce que tous les parents, dont dispose de moins de CHF 60'000.- imposables, pourraient aussi faire la demande de remboursement de l'abonnement TRAVYS pour leurs enfants, du 1 au 8P, sauf erreur. Donc du coup, j'en profite de l'occasion aussi pour exprimer un deuxième vœu : si possible d'annoncer ces mesures-là qui toucheraient volontiers, je pense bien plus que les chiffres de 2021 qui nous ont été transmis, à chaque rentrée scolaire, comme transmettre d'autres communications qui se font pour d'autres objets.

Voilà, j'en viens maintenant à ma question, tenant compte du fait qu'il y a eu la construction des Rives qui a fait éventuellement qu'il y a pas mal d'élèves qui se déplacent de leur maison jusqu'à plus loin que le centre d'Yverdon, on va dire la gare ou la Place Pestalozzi, on nous avait communiqué certains chiffres lors de la réponse du postulat de Mme la Conseillère Aline GYGAX de 2012, moi j'avais demandé à la Municipalité, j'avais posé ma question avant la communication, si elle pouvait transmettre le nombre annuel de demandes de ces deux dernières législatures ainsi

que le montant annuel total alloué à ces demandes pendant les mêmes périodes. Je peux comprendre qu'on nous a transmis des chiffres pour 2021, mais ce n'est pas sans but précis que j'avais demandé à ce qu'on nous transmette en tout cas les chiffres depuis avant l'ouverture de l'école des Rives, c'est-à-dire depuis si possible 2016. Merci beaucoup.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

J'ai loupé les deux législatures et j'ai fait sur les deux dernières années. Alors voilà... Donc il y a deux possibilités de remboursements, il y a effectivement le remboursement par km, plus de 2,5 km et il y a le remboursement selon la motion COTTING pour les 1 à 8P, selon effectivement le revenu déterminant des parents

Alors en 2020, nous avons remboursé CHF 55'225.50.- d'abonnements pour un total de 111 élèves dont CHF 35'415.50.- en lien avec les km, CHF 1'248.- en lien avec GRESSY, CHF 15'275.- en lien avec la Motion COTTING, CHF 3'240.- en lien avec le soutien SAE, qui est le Sport Art Étude.

En 2021, nous avons remboursé CHF 53'397.25.- pour 125 élèves, dont CHF 19'340.50.- en lien avec les km, dont CHF 3'101.- en lien avec GRESSY, dont CHF 21'079.50.- en lien avec la Motion COTTING, dont CHF 8'008.- en lien avec le soutien SAE, dont CHF 1'692.- en lien avec des élèves déplacés de la Passerelle à la Place d'Armes pour raisons pédagogiques ou des places dans les classes et ensuite CHF 176.25.- en lien avec un soutien à une élève accidentée.

Au 1er septembre 2022, nous sommes à CHF 34'476.50.- de remboursement pour 88 élèves, CHF 11'019.50.- en lien avec les km, CHF 1'404.- en lien avec GRESSY, CHF 14'758.- en lien avec la Motion COTTING, CHF 7'295.- en lien avec le soutien SAE.

Je vous enverrais tous ces chiffres au Bureau du Conseil communal, ce sera peut-être plus simple pour les retranscrire dans le PV. Voilà la réponse que je peux donner.

**M. le Conseiller Ervin SHEU :**

Je tiens aussi à remercier M. le Municipal pour ces chiffres-là et la deuxième réponse, concernant la dernière législature, éventuellement ça pourrait aussi très bien être par écrit. Merci encore.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**24.4**

**Une question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO sur les tarifs des garderies.**

Il y a quelques jours, notre Syndic expliquait, à juste titre, dans une interview accordée à la presse locale sa volonté de conduire une nouvelle politique visant à attirer de bons contribuables à Yverdon-les-Bains. Si les sujets qui font consensus sont rares entre les diverses tendances politiques de notre Commune, je crois pouvoir affirmer que le constat est unanime : l'état de nos finances est préoccupant et il y a donc urgence à améliorer la valeur de notre point d'impôt, qui est le plus faible des grandes communes de ce Canton.

Alors quel ne fut pas mon étonnement à la lecture du dernier interview accordé ce lundi par notre Syndic au sujet de la nouvelle politique tarifaire appliquée dans les garderies du réseau yverdonnois. Cette nouvelle grille tarifaire prévoit d'augmenter sensiblement la participation des familles les plus aisées. Essayons, chers collègues, de nous mettre à la place d'un ingénieur travaillant à Y-Parc et de son épouse qui réalisent ensemble un salaire supérieur CHF 125'000.-, salaire annuel bien sûr. Ils habitent Lausanne et envisagent de venir s'établir à Yverdon avec leurs trois enfants. Après avoir lu les premières déclarations du Syndic, ils se sont peut-être réjouis de constater la volonté de changement de cap de la part de la Municipalité qui désormais va prendre des mesures pour favoriser la venue de bons contribuables. Une semaine plus tard, constatant que la première mesure rendue publique par la Municipalité sera le relèvement du barème des garderies pour les hauts revenus, ne vont-ils pas hésiter ou même renoncer à emménager à

Yverdon ?

D'où mes deux questions à la Municipalité :

- Comment expliquez-vous l'apparente contradiction entre les mesures d'encouragement visant à attirer des bons contribuables et cette première décision impactant les familles dites aisées ?
- Deuxième question : avec cette révision des tarifs, ne va-t-on pas porter atteinte au principe de socialisation et d'intégration sociale des jeunes enfants dont les parents les plus aisés feront peut-être le choix de solution de garde individuelle moins coûteuse, notamment l'accueil familial, une jeune fille au pair ou d'autres solutions familiales ?

Merci pour votre réponse.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Comme je suis interpellé directement, c'est moi qui prends cette réponse-là. Premièrement, une précision, je n'ai pas accordé d'interview, j'ai répondu à une question de la presse et c'est dans ce cadre-là évidemment que cette chose s'est faite.

La mesure que vous commentez, je rappelle qu'elle a été évidemment communiquée par communiqué de presse le 12 mai dernier et ce communiqué de presse donnait des liens qui donnaient toutes les informations possibles et imaginables quant à la réforme de la tarification du réseau d'accueil de jour de la région d'Yverdon. Et puis, évidemment, ça a fini par être repris dans la presse, mais en début de semaine effectivement, donc au début du mois de septembre. Raison pour laquelle effectivement cette question vient maintenant.

Dans l'article de presse et dans la question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO, il y a deux ou trois raccourcis qu'il convient quand même de mettre un petit peu en regard.

Effectivement, le nouveau tarif baisse la facture de 61% des familles qui sont dans le RéAgy, elle augmente celle des 38% restantes avec 1% des familles qui gardent une facture égale. Très majoritairement, mais pas exclusivement, les familles concernées par la hausse de tarifs ont un revenu supérieur à CHF 120'000.- et un seul enfant en garde, c'est-à-dire ne bénéficient pas d'un rabais de fratrie. Ça c'est une règle plus ou moins générale, mais elle n'est pas absolue. Vous avez des familles avec des revenus inférieurs à CHF 120'000.- qui sont touchées par une hausse des tarifs et de même vous avez, suivant les modèles, des familles qui ont un revenu supérieur à CHF 120'000.- qui eux sont concernées par une baisse de tarif. Donc la règle elle n'est pas complètement absolue, de dire simplement l'ensemble de la population des revenus qui ont plus de CHF 120'000.- et un seul enfant dans le système sont touchées par une hausse. Ça se répartit un tout petit peu différemment. Et c'est notamment lié en fait au type de garde et notamment à la question qui est liée à la prise d'un repas ou pas par rapport à la solution de garde.

Pour reprendre des choses qui sont extrêmement importantes. La première chose extrêmement importante à savoir, c'est qu'aucune famille, quel que soit son revenu et quel que soit sa tarification, ne paie pour une autre via le paiement de sa facture RéAgy. Le tarif maximum dans le réseau qui est appliqué, en fait, correspond au coût effectif de la prestation reprise et, d'ailleurs, ce tarif maximum, dans la réforme des tarifs, il a baissé. Ce qui veut dire qu'effectivement des familles avec des très hauts revenus, qui étaient déjà au tarif maximum, verront leur facture baisser pour justement cette raison-là, pour garantir qu'en fait aucune famille ne subventionne soit une autre famille, soit la Commune à travers sa facture RéAgy. Toutes les familles qui ne sont pas au tarif maximum sont subventionnées d'une manière ou d'une autre, par une participation cantonale et communale. Et ça, il faut l'avoir en tête, donc, à part celles qui sont au tarif maximum, toutes les familles perçoivent une aide de la Ville et du Canton, c'est une aide évidemment qu'ils ne voient pas directement, mais que nous, nous voyons très très bien dans nos budgets. En moyenne, une place d'accueil à Yverdon-les-Bains, une fois qu'on déduit la participation de la famille et les participations des subventions cantonales, elle coûte environ CHF 20'000.- par année donc ça, c'est le coût de la politique sociale qu'on met en place, une place d'accueil en moyenne et dans

cet endroit-là. Une place d'accueil, actuellement, elle ne permet pas d'accueillir un seul enfant, généralement environ deux et quelques, c'est un peu plus de deux enfants par place d'accueil qui peuvent être accueillis. Ce qui veut dire que finalement une famille moyenne, moyennement, elle va toucher, en fait elle va être subsidiée, d'environ CHF 8'000.- à peu près par enfant placé. C'est une politique qui est effectivement lourde financièrement pour la Ville, mais que nous voyons comme étant absolument indispensable à de nombreux titres et je vais illustrer cela par la suite, mais avant ça je voulais quand même noter une chose. Vous avez parlé d'une famille de trois enfants, qui a trois enfants, et qui a des revenus de CHF 125'000.-. Cette famille-là, M. l'interpellateur, elle sera bénéficiaire du nouveau tarif puisqu'elle payera moins avec le nouveau tarif que ce qu'elle payait avec l'ancien.

Maintenant, chiffres. Ça c'est la partie que j'aime bien, parce qu'il n'y a pas grand-chose que je sais bien faire, mais il y a deux-trois trucs que j'aime bien faire et c'est notamment partir dans les chiffres.

2021 : 1'073 familles au sein du réseau. Sur ces 1'073 familles, 515 d'entre elles comportaient un revenu supérieur à CHF 120'000.- par année et sur ces 515 familles, 266 n'avaient pas de fratrie, c'est-à-dire n'avaient qu'un seul enfant dans le réseau ou en accueil de jour, et 259 avaient une fratrie, c'est-à-dire deux enfants au moins accueillis dans un réseau. Ce qui veut dire quoi ? Une famille sur deux en-dessus de CHF 120'000.- de revenus va voir en 2023 une baisse de son tarif d'accueil de jour. Mais la vraie information, elle est vraiment ailleurs, parce que qu'est-ce qu'ils disent ces chiffres ? C'est, d'une part, on a donc 1'073 bénéficiaires d'une place, 515 que, je l'ai dit, en-dessus de CHF 120'000.-, c'est 48% du total des familles qui sont dans les réseaux, dont 89 en-dessus de CHF 200'000.- de revenus, 8% du total. Pourquoi je vous donne ces 48% et 8% du total ? Parce que si on prend les contribuables yverdonnois pour la dernière année pour laquelle on a vraiment une situation, c'est 2019. On a des chiffres 2020, mais les chiffres 2020 on a environ 10% de taxation qui ne sont pas encore réalisées et je vous laisse deviner que généralement les taxations un peu complexes, ce n'est pas forcément celles qui ont les plus bas revenus et donc je préfère prendre les chiffres 2019 pour ne pas sous-estimer la part de contribuables yverdonnois qui sont dans des grands chiffres. Mais, mine de rien, on a 18'851 contribuables dans la Ville d'Yverdon en 2019, sur ceux-là 841 ont un revenu imposable supérieur à CHF 120'000.-, 4,5% du total, 180 supérieurs à CHF 200'000.-, 0,9% du total. Alors évidemment, ce sont des revenus imposables. Évidemment, on a quelques familles avec deux déclarations par famille, donc c'est évident que la part de contribuables yverdonnois qui sont effectivement avec des revenus déterminants qui est supérieur à CHF 120'000.-, c'est un peu plus que les 4,5% que je viens de vous mentionner, mais c'est très inférieur aux 48% que je mentionne par rapport à la part des familles yverdonnoises qui sont effectivement, à l'heure actuelle, dans le réseau et ce qui est très très important de voir c'est qu'on a 1 ménage sur 18, au niveau fiscal, qui bénéficie de ces mesures-là dans la Ville d'Yverdon, mais c'est plus d'un ménage sur deux chez les moyens et hauts revenus.

Et qu'est-ce que ça nous dit ça ? Et c'est ça qui est vraiment important et c'est ça qui est vraiment super important par rapport à ces données. Ce que ça nous dit, c'est que la politique d'accueil de jour, au-delà de son coût pour la collectivité et subsidiairement pour les familles, parce que souvent le coût est subsidiaire pour les familles par rapport au coût pour la collectivité, elle s'adresse aussi, sinon d'abord, à cette classe de population, c'est-à-dire aux familles de la classe moyenne supérieure, voire de la classe aisée. Quand on crée des places d'accueil de jour, on s'adresse directement à un de leurs besoins sociaux fondamentaux et c'est bien normal, c'est évident d'une certaine manière, parce que l'une des clés vers une certaine aisance matérielle, à l'heure actuelle et dans nos régions, c'est la conciliation réussie entre vie professionnelle et vie familiale pour toutes et tous et c'est là que ce que disent les chiffres sont extrêmement importants : un client sur deux du réseau yverdonnois appartient à la classe moyenne supérieure, alors qu'elle ne représente au mieux qu'un ménage familial sur 5 dans notre Ville.

Tout ça pour dire effectivement que là où il y a un intérêt vraiment, c'est qu'en fait en développant une politique d'accueil de jour, quand bien même on peut penser que les tarifs sont relativement élevés et je rappelle ici que personne ne paie plus que ce qu'il coûte dans ce type de politique, évidemment une famille à plus de CHF 120'000.- de revenus à de bonnes chances de poser environ au moins CHF 8'000.- d'imposition à l'impôt communal, c'est-à-dire qu'elle paie par son

imposition ce que la Ville lui paye en subventionnement ou en tout cas elle pourrait effectivement être dans ce... et donc, il y a déjà un retour sur investissement si on arrive à motiver et à offrir une prestation à cette population-là, il y a un retour sur investissement et c'est bien une des politiques qu'on cherche à mener, c'est d'équilibrer ou en tout cas de redresser l'assiette fiscale yverdonnoise, de telle manière à pouvoir dégager des moyens et développer ce type de politique.

Et puis ensuite évidemment tous les effets indirects sur lesquels je ne reviendrai pas et donc c'est effectivement au-delà de la question du coût, de la participation parentale à l'accueil de jour de ces familles, qui reste par ailleurs extrêmement comparable à ce qui se fait dans le reste du Canton, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une exception yverdonnoise par rapport aux tarifs qu'on a mis en place. C'est plutôt le contraire, c'est qu'on a en fait aligné les tarifs sur une pratique cantonale générale. La question centrale, c'est l'accès à la prestation, c'est la garantie finalement. C'est de garantir à la population que lorsqu'elle a besoin de cette prestation, il faut qu'elle trouve le moyen, et c'est bien l'idée et la politique qu'on va vous proposer, qu'on va vous soumettre ces prochaines semaines, ces prochains mois, quand bien même elle est coûteuse, que nous allons au mieux essayer de vous proposer ces prochains mois et ces prochaines années parce que nous pensons vraiment que ça répond à un objectif extrêmement important et que c'est extrêmement important notamment pour les familles de la classe moyenne, voire de la classe supérieure.

Et donc, c'est pour cette raison évidemment et je pense avoir répondu, même si c'est de manière relativement indirecte à vos questions, M. l'interpellateur, et je vous remercie de votre attention.

#### **M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO**

Merci M. Syndic pour votre abondance de chiffres. Il est évident que je ne suis pas sûr que les quelques personnes qui nous écoutent, nous regardent ou peut-être liront le compte-rendu demain auront tout compris, disons dans cette abondance de chiffres. Je me réserve la possibilité d'étudier de plus près le barème. Je le connais déjà bien et pour cause le barème actuel, je pourrais peut-être en dire un peu plus par la suite, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

24.5

#### **Une question de Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA sur « Rue du Lac 19, quel suivi et quelles solutions ? ».**

Durant de longues années, le bâtiment situé à la rue du Lac 19 a accueilli le bien connu Café du National et ses habitués, comme aussi le bureau professionnel du propriétaire de la maison, et des appartements.

Il y a 5 ans, le bien a été vendu à un nouveau propriétaire privé. Or depuis, si l'on s'est d'abord réjoui de voir sur la paroi de bois le long de la rue du Lac des projets colorés indiquant qu'il y aurait un bureau, un cabinet médical, une boutique, des appartements... Le temps a passé, sans rien montrer d'autre qu'une situation allant en s'empirant. Le bien est devenu insalubre, tant il est habité par nombre de pigeons aux salissures nauséabondes et corrosives, présentant un risque sanitaire connu, en particulier pour les habitants et les commerçants immédiats, qui eux veillent à maintenir une hygiène exigée parfaite dans leurs locaux.

A cela s'ajoute la dangerosité accrue du bâtiment, dont il est facile de voir le mur de plus en plus bombé du côté de la ruelle et les fentes grandissantes à hauteur de regard. La paroi de bois où l'on pouvait voir les plans prometteurs, est devenue un site d'affichage sauvage où tout vient s'entasser, pêle-mêle, sans être jamais être ôté.

Enfin, le bâtiment, en cinq ans maintenant, a rendu l'accès à la ruelle et au commerce adjacent plus difficile, moins spontané, et pas attrayant pour les habitants, visiteurs ou clients. Au moment où la Municipalité, dans l'axe 1 de son programme de législation, veut voir le centre-ville vivre, attirer les touristes, retenir les habitants et les commerçants de proximité, je m'inquiète de ce qui

est en train d'advenir de la rue du Lac 19.

Je souhaite rappeler l'article 87 LATC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) et ses 5 alinéas, dont je ne citerai que deux, sous :

Réfection ou démolition des constructions inesthétiques

<sup>1</sup>La municipalité peut exiger la réfection extérieure et l'entretien des abords de tout bâtiment qui nuirait à l'aspect du paysage ou du voisinage.

<sup>4</sup>En cas d'inexécution dans le délai imparti, les travaux sont exécutés par la commune aux frais du propriétaire.

Ainsi, en connaissance de l'article mentionné et des observations précédentes, je demande à notre Municipalité de nous renseigner sur le suivi par ses soins de la rue du Lac 19 et son état, et de nous dire comment et dans quel délai elle prévoit d'améliorer, voire régler la situation ?

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Merci pour cette question, nous partageons tous les constats que vous amenez avec cette question-là bien évidemment. Je les évoquerai sur différents points en abordant tout d'abord un petit rappel autour des aspects de construction autour de ce projet-là.

Tout d'abord, j'ai envie de dire, le premier paragraphe, c'est la première demande de permis de construire. 18 juillet 2017, on reçoit un dépôt d'une demande de permis de construire : démolition et reconstruction du bâtiment côté rue et côté cage d'escalier, rénovation et transformation du bâtiment arrière. Durant un mois, plus ou moins du mois d'août 2017, l'enquête publique court avec deux dérogations dont l'une sur l'affectation des locaux. Quatre oppositions sont déposées. Début 2018, la Municipalité refuse le permis de construire argumenté notamment par le refus de l'ECA, ce n'est pas rien.

Nous recevons ensuite une deuxième demande de permis de construire, fin 2018. Quasiment identique : démolition et reconstruction du bâtiment côté rue du Lac et transformation du bâtiment arrière. L'enquête publique court sur le mois de février avec deux dérogations, ici notamment avec la dérogation sur l'affectation des locaux et la dimension du bâtiment nouveau. Quatre oppositions sont à nouveau déposées. Le 6 mai 2019, la Municipalité refuse le permis de construire sur le non-respect de la volumétrie du bâtiment initial et l'ajout d'un étage complémentaire. Vous le voyez, le projet... Il a été difficile pour la Municipalité de valider un bâtiment non conforme dans notre centre-ville hautement important.

Courant 2020, un nouveau projet est présenté à la police des constructions, puis plus rien. Dans l'intervalle, c'est le 27 avril 2022, sur la base de plaintes du voisinage qui se plaint de pigeons dans l'immeuble, la commission de salubrité, accompagnée par un policier, pénètre dans l'immeuble et constate la présence de pigeons.

Le 18 avril 2022, un courrier de la Municipalité, envoyé au propriétaire, exige un nettoyage complet du bâtiment, façades comprises, et la fermeture de toutes les ouvertures. Le délai est posé au 10 juin 2022. Quelques jours passé le délai, nous observons toujours les pigeons dans l'immeuble et d'ouvertures non bouchées. Nous envoyons un courrier de la Municipalité exigeant le nettoyage complet du bâtiment et la fermeture de toutes les ouvertures avec un délai au 27 juillet 2022.

Le 27 juillet, nous recevons un courrier de l'avocat représentant les propriétaires précisant que les ouvertures ont été condamnées, ce qui est déjà une bonne chose. Concernant la façade, elle sera nettoyée et repeinte cet automne, même s'il réfute nos arguments juridiques pour demander cette remise en état. Bref, l'affaire est en cours, comme vous le voyez, et je peux vous dire que nous ne lâcherons pas. Nous sommes aussi en discussion avec les propriétaires sur le devenir, leurs intentions, autour de ce bâtiment et nous espérons que nous pourrions un peu nous rassurer et



clarifier ces intentions-là.

Donc voici déjà pour vous répondre, Mme la Conseillère, je ne manquerai pas véritablement de revenir vers ce Conseil pour vous donner quelques compléments autour de cette affaire que nous espérons toutes et tous faire évoluer. Merci.

**Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA :**

Merci beaucoup, c'était simplement pour remercier Mme la Vice-syndique Carmen TANNER pour ses précisions. J'en suis très heureuse et pas moi seulement, j'imagine aussi les gens qui sont bien concernés par tout cela.

Et puis, l'alinéa 5 de l'article 87 qui dit aussi : les mesures prévues aux alinéas précédents peuvent être prises par le Département à défaut de la Commune, si par hasard ça ne va pas quoi. Je ne sais pas. Mais enfin je vous remercie beaucoup dans tous les cas de poursuivre, merci.

**M. le Conseiller Bart WIND :**

Donc pour éviter un vote, éventuellement, je propose de reporter ma question à la séance suivante.

**M. le Président Roland VILLARD :**

Donc dans ce cas, il nous reste une question de M. le Conseiller Pierre-André MICHOUUD qu'on pourrait reporter et finir la séance maintenant. Si vous le voulez, M. le Conseiller.

**M. le Conseiller Pierre-André MICHOUUD :**

Oui, merci. Je propose qu'on puisse également la reporter. Ce que je trouve dommage, c'est que ça a à voir avec un problème climatique et énergétique. Ma foi, je n'ai pas été mis dans la série des questions proposées cette soirée pour trouver des solutions et ce que je regrette fort. Merci beaucoup.

**25. REMERCIEMENTS DE  
MME LA  
CONSEILLÈRE  
PASCALE FISCHER**

J'avais déjà oublié. Du coup, je voulais juste remercier vivement la Municipalité d'avoir soutenu l'événement autour de Yverdon en transition et Réseaux en transition. Ça faisait vraiment plaisir de voir une Marive bondée de monde avec 450 personnes qui s'intéressent à cette problématique. Merci beaucoup à la Ville.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

C'était juste pour dire que de mettre les interventions climat et énergie, ça concernait aussi les autres groupes, donc je m'en excuse, je n'avais pas compris qu'il y en avait une de votre groupe.

**Clôture**

**M. le Président Roland VILLARD :**

La discussion est toujours ouverte à notre dernier point de l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 6 octobre 2022 à 20h00.

Il est minuit, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Roland VILLARD

Laure FAVRE

Président

Secrétaire adjointe